Bibliothèque

La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, LITTERAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

VOL. XXXIX. EDITION QUOTIDIENNE. MONTREAL. B.-C., JEUDI MATIN, 10 JANVIER 1867 No. 102.

Province du Canada, }
District de Montréal. }

Dans la Cour Supérieure.

Acte concernant la Faillite, 1864

Dans l'affaire de

BAZILIDE ROY, FAILLI.

AVIS est par le présent donné, que le Soussigné a déposé au Bureau de cette Cour un Acte de composition et décharge exécuté par ses Créanciers, et que le VINGT-SIXIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'Avant-midi, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur en vertu du dit acte

BAZILIDE ROY,
Failli.

Par F. X. A. TRUDEL,
Son Procureur *ad litem*.

Montréal, 15 déc. 1866. dm 85.

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

JOHN McOWAN et DANIEL DRUMMOND, de Montréal, FAILLIS.

Les Créanciers des Faillis sont notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 1, Bâtisses Union, rue St. Sacrement, en la cité de Montréal, LUNDI, le SEPTIEME jour de JANVIER 1867, à TROIS heures de l'après-midi, pour l'examen public des faillis et l'arrangement de leurs affaires en général.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

Montréal, 21 décembre 1866—88 ds

Acte concernant la Faillite, 1864

Dans l'affaire de

JOHN CONNOLLY, de Beauharnois, Commerçant, FAILLI.

Les Créanciers du failli sont notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 1, Bâtisses Union, Rue St. François-Xavier, en cette cité de Montréal, MERCREDI, le SEIZIEME jour de JANVIER 1867, à DIX heures du matin, pour l'examen public du Failli et l'arrangement de ses affaires en général.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

Montréal, 27 décembre 1866—94 ds

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de

TERENCE MOORE, de Montréal, Commerçant général, FAILLI.

Les Créanciers du Failli sont notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 1, Bâtisses Union, Rue St. François-Xavier, en la cité de Montréal, MERCREDI, le SEIZIEME jour de JANVIER 1867, à TROIS heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et l'arrangement de ses affaires en général.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

Montréal, 27 décembre 1866—94 ds

Acte concernant la Faillite, 1864

Dans l'affaire de

CYPRIEN LAFRENIERE, Commerçant, Montréal, FAILLI.

Les Créanciers du Failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'Acte ci-dessus, à moi, Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel,
No. 1, Rue St. Sulpice.

Montréal, 31 décembre 1866. ds—95

Acte concernant la Faillite, 1864

Dans l'affaire de

PATRICK HIGGINS, Commerçant, de Montréal, FAILLI.

Une feuille de Dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'à SAMEDI, le VINGT-SIXIEME jour de JANVIER 1867.

T. S BROWN,
Syndic Officiel.

Montréal, 4 janvier 1867—98 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

JOSEPH RAIMOND, Commerçant, de St. Rémi, C. E., FAILLI.

Les Créanciers du Failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'Acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.

Montréal, 3 janvier 1867—98 ds

Acte concernant la Faillite, 1864

Province du Canada, }
District de Montréal. }

Dans l'affaire de

JOHN BURNS, FAILLI,
et
JOHN PLIMSOLL, SYNDIC.

AVIS est par le présent donné que le dit Syndic a préparé son compte final comme syndic nommé aux biens du dit failli et que JEUDI, le 31 JANVIER courant, à ONZE heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le conseil pourra se faire entendre, le soussigné s'adressera à l'un des Juges de la Cour Supérieure de Sa Majesté pour le Bas-Canada, siégeant en banqueroute dans et pour le district de Montréal, pour sa décharge comme syndic.

JOHN PLIMSOLL,
Syndic.

Par ses Procureurs *ad litem*,
ABBOTT & CARTER.

Montréal, 9 janvier 1867.—100 ds

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de

L. G FAUTEUX, commerçant, Montréal, C. E., FAILLI.

Les créanciers du failli sont notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 1, Rue St. Sulpice, en cette cité de Montréal, MARDI, le VINGT-NEUVIEME jour de Janvier courant, à TROIS heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli, et l'arrangement de ses affaires en général.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.

Montréal, 8 janvier 1867—101 ds

CORPORATION DE MONTREAL

BUREAU DES REVISEURS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le Bureau des Reviseurs nommé pour reviser les Listes des Voteurs pour la prochaine élection annuelle d'un Maire et de Conseillers ainsi que pour les élections Parlementaires, dans cette cité, S'ASSEMBLERA à l'HOTEL-DE-VILLE,

Lundi, le Vingt-et-unième Jour de Janvier courant,

A DIX heures A. M. et tous les jours suivants, aux mêmes lieu et heure, jusqu'à ce que toutes les dites Listes soient revisées et réglées ; et que la revision des Listes se fera dans l'ordre suivant, savoir :

Les Listes des Quartiers EST, CENTRE et OUEST, LUNDI, le 21 Janvier courant.

La Liste du Quartier Ste. ANNE, MARDI, le 22 Janvier courant.

La Liste du Quartier St. ANTOINE, MERCREDI, le 23 Janvier courant.

La Liste du Quartier St. LAURENT, JEUDI, le 24 Janvier courant.

La Liste du Quartier St. LOUIS, VENDREDI, le 25 Janvier courant.

La Liste du Quartier St. JACQUES, SAMEDI, le 26 Janvier courent.

La Liste du Quartier Ste. MARIE, LUNDI, le 28 Janvier courant.

Et toutes personnes qui ont demandé à faire ajouter leurs noms à aucune des dites Listes, ou qui ont objecté à quelque nom maintenant sur aucune des dites Listes et demandé à les en faire rayer ou qui sont en aucune manière intéressées dans les dites Listes, sont par le présent notifiées de se présenter devant le dit BUREAU aux jours ci-dessus mentionnés, auxquels les Listes dans lesquelles elles sont concernées seront revisées.

(Par ordre),

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, }
Hôtel-de-Ville, }
Montréal, 7 janvier 1867. } 99ds

A la Cour, à Windsor, le 10ème jour de Novembre 1866,

FUT PRÉSENTE :

SA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE EN CONSEIL.

ATTENDU que par "l'Acte des Déserteurs à l'étranger, 1852," il est prévu que lorsqu'il viendra à la connaissance de Sa Majesté que les moyens et facilités seront fournis pour appréhender et reprendre possession des matelots qui ont déserté des vaisseaux marchands anglais dans les territoires d'un pouvoir étranger, Sa Majesté peut, par ordre en Conseil, établissant que tels moyens et facilités sont et seront accordés, déclarer que les matelots qui ne sont pas esclaves, et qui désertent des vaisseaux marchands appartenant à ces pouvoirs, quand ils sont dans les dominations de Sa Majesté peuvent être arrêtés et transférés à bord de leur vaisseau respectif, et ne peut limiter l'exécution d'un tel Ordre et le rendre sujet à telles conditions et qualifications qui pourront être trouvées nécessaires, et attendu qu'il a été porté à la connaissance de Sa Majesté que les dites facilités sont données pour appréhender au corps les matelots qui ont déserté des vaisseaux de commerce anglais dans les territoires de Sa Majesté le Roi de Siam.

C'est pourquoi Sa Majesté, en vertu des pouvoirs ressortant de "l'Acte des Déserteurs à l'étranger, 1852," et par et avec l'avis du Conseil Privé, ordonne et déclare, et il est par les présentes ordonné et déclaré que depuis et après la publication de cet Ordre dans le *London Gazette* les matelots qui ne sont pas esclaves et qui dans les dominations de Sa Majesté ont déserté des vaisseaux appartenant au Royaume de Siam sont sujets à être appréhendés au corps et trans portés sur leur vaisseau respectif :

Pourvu, toutefois, que si tel déserteur a commis des crimes dans les possessions de Sa Majesté il soit detenu jusqu'à ce qu'il ait été jugé par une Cour compétente et jusqu'à ce que sa sentence (si elle est prononcée) ait été mise à exécution.

Et les Lords Commissaires du Trésor de Sa Majesté, le Très-Honorable Comte de Carnarvon, le Très-Honorable Vicomte Cranborne et le Très-Honorable Spencer Horatio Walpole, trois des principaux Secrétaires d'Etat de Sa Majesté, donneront les instructions nécessaires en conformité avec les présentes.

(Signé,) EDMOND HARRISON.

7 janv—99 si

Avis de Société.

MM. JAMES STEPHEN, WILLIAM STEPHEN, FRANCIS STEPHEN et ROBERT LINTON ont ce jour été admis associés dans les affaires de WILLIAM STEPHEN & CIE.

Montréal, 1er janvier 1867—97si

Hommes Demandés.

On demande, pour bucher du bois de corde, 200 HOMMES, auxquels on donnera de l'ouvrage continuellement et des prix qui leur permettront de gagner $1.25 à $1.50 par jour. Le paiement sera hebdomadaire.

S'adresser à ALEXANDER NAIRN, Station Rockwood, C. F. G. T., H.-C.

JOHN SHEDDEN, Agent du Charriage, Bureau du C. F. G. T., Rue des Enfants trouvés, Montréal.

2 janvier—98

AVIS AUX COMMERCANTS DE BOIS.

IL N'Y AURA PAS DE

Vente par Encan

DE

LIMITES A BOIS

A CE BUREAU

LE

10 Janvier prochain.

A. J. RUSSELL.

Bureau des Bois de la Couronne, }
Ottawa, 28 décembre 1866. } 99 ti

Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montreal.

AVIS.

Cette Institution donnera CINQ PAR CENT par année sur les dépôts, à compter du premier Janvier prochain.

Par ordre du Bureau,

E. J. BARBEAU,
Caissier.

31 décembre 1866. j 95

Présents pour les Fêtes

C. HEARN,

OPTICIEN,

242—Rue Notre-Dame—242

Attire l'attention du public sur son assortiment considérable de

LANTERNES MAGIQUES ET VUES,
MICROSCOPES ET TELESCOPES,
STERE SCOPES ET VUES,
LUNETTES D'OPERA ET DE MARINE,
&c, &c, &c.

Lunettes et Lorgnettes en or, en argent et en acier, avec verres du plus pur cristal du Brésil ou avec lentille du meilleur cristal, assortis pour les différents défauts de la vue. Lanternes et Vues complètes, $2.50. Venez et demandez la liste des prix. Lanternes et Vues louées pour les soirées 88—m k

Portraits en Costume d'Hiver.

W. NOTMAN

VIENT de compléter un nouvel arrangement pour des Portraits en Costume d'Hiver.

Ce style produit beaucoup d'effet et a en outre l'avantage de donner aux amis éloignés une excellente idée de nos hivers canadiens et des amusements suivants en Canada :

LA MARCHE A LA RAQUETTE
LE GLISSAGE EN TRAINES SAUVAGES
PROMENADE EN SLEIGH
LA CHASSE
LA MARCHE
L'EXERCICE DU PATIN

Donnent une variété charmante dans un Album.

W. NOTMAN,
PHOTOGRAPHE DE LA REINE,
17, Rue Bleury,
Montréal.

7 janvier—99

AVIS

Est par le présent donné que MERCREDI, le SEIZIEME jour de JANVIER prochain, à UNE heure de l'après-midi, il y aura, dans la salle du Conseil-de-Ville, en la ville de Joliette, une ASSEMBLEE GENERALE des Actionnaires de la Compagnie du Chemin à Rails du St. Laurent et du Village d'Industrie.

Par ordre,

CHS. H. PANNETON,
Sec.-Trés.

Bureau de la Compagnie du }
Chemin de Fer à Rails du }
St Laurent et du Village } 94 c 1
d'Industrie, le 26 Décembre 1866. }

A VENDRE

500 caisses de Cognac de Geo Sayer & Cie vieux de 2 ans
100 do do do vieux de 4 ans
100 do do do vieux de 6 ans
50 do do do vieux de 10 ans
70 do Ch. Coran & Cie
20 tonnes Geo. Sayer & Cie, 1865
15 qrt-caques do do
10 do do 1864
40 octaves do do
Qrt-caques et octaves de 1863, 1862, 1861, 1860, 1858, 1856 et 1848
Sherry Amontillado, 1847—Bedell, Prior & Cie
do do 1854— do do
Sherry Doré de Duff, Gordon & Cie, en octaves
Sherry Pale do do en qrt-caq. et octaves
Eau-de-Vie Harp Amontillado, en caisses
Cachet Rouge do do
Blanc do do
Port, supérieur, 1847—Bedell, Prior & Cie.
&c, &c, &c.

Jules Fournier,
420, RUE ST. PAUL,
Importateur Général.

10 juillet—252

Patins ! Patins ! Patins !

A VENDRE AU

No. 36, CARRE VICTORIA.

Le nouveau Patin Prince de Galles fait à ordre.
Patins aiguisés et renouvelés
Lames de Patins faites à ordre
Cuivres ajustés sur lames de Patins
Courroies pour Patins
Courroies de Support et Genouillères
Pointes pour cannes de toute description
Grappins de toute description.

Toujours en main ou fait à ordre au No 36 CARRÉ VICTORIA, Montréal.

24 décembre 1866. m k—89

ESSENCES.

Les ESSENCES suivantes sont égales, sinon supérieures, à aucune autre :

CITRON, CANNELLE,
VANILLE CLOUS,
RATAFIA, ORANGE,
AMENDES, GINGEMBRE, etc.

Sirops choisis faits de fruits nouveaux.

J. GOULDEN, Droguiste,
Près du Marché, 177, Rue St. Laurent.

BROSSES ! BROSSES !

BROSSES A DENTS
BROSSES A CHEVEUX
BROSSES A ONGLES
BROSSES A CHAPEAUX
BROSSES A BARBE,
Etc., Etc., Etc.

Peignes, Peignes pour enfants, Houppes à poudrer et Boîtes, Poudre violette, Savons de Toilette, Eponges, Sacs à Eponges, Eau de Cologne, Eau de Lavende, etc.

J. GOULDEN, Droguiste,
Près du Marché, 177, Rue St. Laurent.

27 août c D s—243

COMPAGNIE D'Assurance Mutuelle contre le Feu DE LA CITE DE MONTREAL.

DIRECTEURS :

BENJ. COMTE, Ecr., Président ;

HUBERT PARÉ, Ecr., | LOUIS COMTE, Ecr.,
ANDRÉ LAPIERRE, Ecr., | F. J. DURAND, Ecr.,
ALEXIS DUBORD, Ecr., | R. A. R. HUBERT, Ecr.,
F. X. ST. CHARLES, Ecr. | J. C. ROBILLARD, Ecr.

La plus économique de toutes les Compagnies d'Assurance est, sans contredit, la COMPAGNIE D'ASSURAECE MUTUELLE DE LA CITE. Ses taux sont de moitié moindres que ceux des autres Compagnies en général. Elle offre toutes les garanties possibles de sûreté. Son but est de réduire de plus en plus le coût d'assurance pour Propriétés en cette Cité. Il est donc de l'intérêt des Citoyens d'encourager cette Institution si utile et si florissante.

Le Bureau de la Compagnie est au No Ru St. Sacrement.

ANT COMTE,
Secrétaire.

215 o

LIVRES.

CHAIGNON (le R. P.)—Nouveau Cours de Méditations Sacerdotales, ou le Prêtre sanctifié par la pratique de l'oraison, 5 vols. in-12 reliés $5.00
Le même ouvrage, broché 3.75
CHAIGNON—Le Prêtre à l'Autel, ou le Saint Sacrifice de la Messe dignement célébré, suivi de quelques réflexions sur l'importante matière des Indulgences et d'un Recueil de Pratiques pour en gaguer une plénière tous les jours du mois, avec des prières avant et après la célébration des Saints Mystères, 1 vol in-12 relié 1.20
Le même, broché 0.90
ST. ALPHONSE DE LIGUORI—Homo Apostolicus instructus in suâ vocatione ad audiendas confessiones : sive praxis et instructio confessariorum, 3 volumes in-12 reliés 2.40
GURY—Compendium Theologie Moralis, 27e édition (1866), 2 vols. in-12, reliés. 3.00
Le même, broché 2.50
MICHEL-ANGE MARIN (le R P.)—La parfaite Religieuse Ouvrage également utile à toutes les personnes qui aspirent à la perfection, 1 vol in-12, relié 0.60
GUILLOIS—Explication historique, dogmatique, morale, liturgique et canonique du Catéchisme, avec la réponse aux objections tirées des sciences contre la Religion, 4 vols. in-12, reliés .... .24
Le même, broché 3.0
BRANDT—Méditations pour tous les jours et fêtes de l'année, selon la méthode de St. Ignace, 5 v. in-12 reliés.. 4.00
GIRY—Vie des Saints mise à la portée de tous les fidèles et augmentée de la vie des Saints et Bienheureux nouveaux, par l'abbé P. Guérin, 4 v. in-12, reliés. 4.50
Le même ouvrage, broché 3.00
RODRIGUEZ—Pratique de la perfection chretienne et religieuse, 6 v. in-12, rel. 4.25
Le même ouvrage, broché 2.00
PETITES LECTURES ILLUSTREES—Bienfaisance et charité ; Dévotion à la Ste. Vierge ; Histoires diverses ; Histoires édifiantes ; Instruction religieuse ; Maximes et proverbes ; Médecine et hygiène ; Morale ; Œuvres, 15 volumes in-12, brochés 0.75
NOEL—Nouvelle explication du catéchisme de Rodez, divisée en instructions pouvant servir de prônes, avec de nombreux traits historiques puisés aux meilleures sources, à la suite de chaque instruction, 6 v. in-12, reliés 7.50
Le même, broché 6.00
BELLECIUS—Les exercices de St. Ignace disposés pour une retraite de 8 jours, 1 v. in-12 relié 1.00
PICHENOT—L'Evangile de l'Eucharistie ou la vie de Notre Seigneur Jésus-Christ, reproduite et continuée au Très-Saint Sacrement de l'Autel, 1 volume in-12, relié 1.20
Le même, broché 0.90
BLOT (le R. P.)—L'agonie de Jésus, traité de la souffrance morale, 3 vols. in-12, reliés 2.75
FABER (le R. P.)—Le Pied de la Croix, ou les douleurs de Marie, 1 vol. in-12, relié 1.25
LA CITE MYSTIQUE DE DIEU—Vie de la très-sainte Vierge Marie révélée par elle-même à la vénérable Mère Marie de Jésus d'Agréda, 6 vols. in-12, relies ... 6.75
CATECHISME DU CONCILE DE TRENTE—Traduction nouvelle avec des Notes, par Mgr. Doney, 2 vols in-8, br... 2.10
MEDAILLE (le R. P.)—Méditations sur les Evangiles pour toute l'année, 1 vol. in-12, relié .... 0·60
GURY—Casus conscientiæ in præcipuas quæstiones theologiæ moralis, 2 vols. in-12 reliés 2.75
BELOT (le R. P.)—La Prière, arme du chrétien, 1 v. in-18, relié 0.65
SCAVINI—Theologia moralis universa ad mentem S. Alphonsi M. de Liguorio, 4 volumes in-12, reliés 5.25
VIE DES SAINTS pour tous les jours de l'année, avec une pratique de piété pour chaque jour, des instructions sur les fêtes mobiles et un supplément renfermant la vie des saints récemment canonisés ; ouvrage illustré de 384 gravures, 1 v. in-8o, demi-relieure chagrin et toile, tranche dorée 1.50

En vente à la Librairie de

C. O. BEAUCHEMIN & VALOIS,
237 & 239 Rue St. Paul

77 r

Aux Capitalistes.

Une Maison Manufacturière désire trouver un CAPITALISTE qui voudrait ériger une Bâtisse, convenable pour ses affaires, qu'elle louerait pour plusieurs années..

S'adresser par lettre au BUSINESS STAND, Bureau du *Montreal Herald*.

18 déc. 86

COMPAGNIE DES Vapeurs Oceaniques de Montreal

Sous contrat avec le gouvernement canadien pour le transport des Malles du Canada et des Etats-Unis.

1866-67. 1866-67.

ARRANGEMENTS D'HIVER.

Les passagers sont enrégistrés pour Londonderry et Liverpool.

Les Billets de retour, sont accordés à des prix réduits.

La Ligne de la Malle de cette Compagnie se compose des vapeurs suivants de 1ère classe à plein pouvoir, construits à Clyde. Steamers en fer à double engin.

Moravian	2650 tons..	Capt. Aiton
Austrian	2700 " ..	en construction
Nectorian	2700 " ..	do
Hibernian	2434 " ..	Lt. Dutton, RNR
Belgian	2400 " ..	Capt. Brown
Peruvian	2600 " ..	Capt. Ballantine
Nova-Scotian	2300 " ..	Capt. Wylie
North-American	1780 " ..	Capt Kerr
Damascus	1600 " ..	Capt Watt

Transportant les Malles du Canada et des E.-U

(Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de PORTLAND tous les SAMEDIS, arrêtant à Loch Foyle pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et Passagers pour l'Irlande et l'Ecosse.)

Et leur LIGNE de GLASGOW, composée des Steamships suivants :

St. David	1650 tons..	Capt. Aird
St. Andrew	1432 " ..	Capt. Scott
St. George	1468 " ..	Lt Smith, R.N.R
St. Patrick	1207 " ..	Capt. Trocks

Voyageant entre le Clyde, Québec et Montréal (touchant à Kingstown, Dublin, pour prendre les passagers) à des intervalles réguliers durant la saison navigable de l'hiver.

Les steamers de la Ligue de la Malle partiront de Portland comme suit :

Prix du passage de Montréal à Londonderry ou Liverpool :

CABINE .... $76 et $80

(Suivant les accommodements.)

ENTREPONT $30.50

Les Cabines ne sont pas retenues à moins d'être payées d'avance.

Un Chirurgien d'expérience est à bord de chaque vaisseau.

Pour fret et autres particularités, s'adresser à

H & A. ALLAN,
Coin des rues Youville et de la Commune
Montréal,

Ou à la Station du Chemin de Fer le Grand Tronc, PORTLAND.

71

EMPRUNT DU PAPE

Les BONS de cet emprunt sont livrés par le soussigné en échange des REÇUS : on peut encore y souscrire et obtenir même des Bons de 125 frs. pour $16.50.

ALFRED LAROCQUE.

Montréal, 13 nov. 1866—56 c

ASSURANCE

NORTH BRITISH & MERCANTILE

contre le Feu et sur la Vie.

ETABLIE EN 1809.

Capital - - - - - - $12,000,000
Accum. des Fonds - 10,000,000
Revenu Annuel - - 2,500,000

Etablissement de la Branche Canadienne.

OFFICIERS.

DIRECTEURS-GERANTS :

D. Lorn MacDougall, Ecr., Ths. Davidson, Ecr.

DIRECTEURS CRDINAIRES :

Hon. L. Renaud, M C.L. Hon. John Rose, M.P P. Hon. T. Ryan, M.C.L. J Law Ecr., Marchand C J. Brydges, Ecr., Directeur-Gérant du Grand Tronc, dont tous sont Actionnaires.

SECRETAIRE-LOCAL— J. JOHNTSON

INSPECTEUR—WM EWING.

Cette Compagnie offre toutes les garanties pour ASSURANCE CONTRE LE FEU ; elle a **20 Modes d'Assurance sur la Vie.**

Le Bureau des Directeurs à Montréal, a plein pouvoir de **régler les pertes.**

On pourra se procurer des Formes de propositions et toutes autres informations en s'adressant au Bureau-Général, Numéros 2 4, et LA SOURSE.

MacDougall & Davidson,
Agents-Généraux pour le Canada

P. R. Fauteux,
SOUS-AGENT

BANQUE DES ARTISANS.

Les ACTIONNAIRES de la Banque des Artisans sont par le présent notifiés que le troisième quatrième et cinquième versements sur le capital, deviendra dû et payable au Bureau de la Banque en cette Cité, comme suit, savoir :

10 par cent au 1er Nov. 1866.
10 " " " 2 janvier 1867.
10 " " " 1er mars 1867.

Par ordre du Bureau,

ALEX. MOLSON,
Directeur-Gérant.

Montréal, 19 29 sept. 1866.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

"UNION COMMERCIALE"

BUREAU PRINCIPAL :

19, Cornhill, Londres, Angleterre.

CAPITAL, $12,500,000 PLACEMENT, $2,000,000

DÉPARTEMENT CONTRE LE FEU.—Le trait distinctif de cette Compagnie est l'introduction d'un arrangement équitable des prix, proportionnés à chaque risque encouru.

DÉPARTEMENT SUR LA VIE.—Pour les avantages immenses offerts par cette Compagnie, voyez le Prospectus et la Circulaire—80 par cent de profit divisés entre les possesseurs de Police.—Economie de la direction garantie par une clause dans l'acte d'association.

MORLAND, WATSON ET CIE.,
Agents généraux pour le Canada
FRED. COLE, Secrétaire.

Bureau, 385 et 387, Rue St. Paul, Montréal.
Surveillant—H. MUNRO, Montréal
Inspecteur des Agences—T. C. LEVINGSTON P. L. S.

G. O. DELORME et ANT. TELLIER, ont été nommés Agents assistants pour prendre des Assurances pour la Cité de Montréal et ses environs.

23 fév. a—139

Pharmacie Jacques-Cartier

GLOBENSKY, FILS & Cie,

21—PLACE JACQUES-CARTIER—21

Les soussignés informent le public qu'ils ont ouvert une PHARMACIE où ils auront toujours un assortiment complet de Drogues, Parfumeries, Médecines Brevetées, Brosses à Cheveux et à Dents, Peignes, &c, &c Ils espèrent, par la qualité et le prix de leurs marchandises, mériter l'encouragement public.

B GLOBENSKY, M. D,
CHS. P. L. DE MARTIGNY,
B. J. A. GLOBENSKY.

Montréal, 1er juin 1866.

Les soussignés informent aussi le public qu'ils sont les seuls Pharmaciens qui vendent le fameux SIROP PECTORAL DU DR. GLOBENSKY pour toutes espèces de Toux, Rhumes, Asthme, Bronchites, Coqueluche Consomption et Vomissement de Sang des Poumons.

On peut voir par ce qui suit l'infaillibilité de ce Sirop :

(Extrait d'une lettre du Rév. J. A. Devine, M. A.)

Mon cher Docteur,

C'est un sensible plaisir pour moi de pouvoir reconnaître l'habileté de votre traitement pour mon affection des Bronches. Enracinée qu'elle était chez moi depuis plusieurs mois avant de me placer sous vos soins, je suis certain que vous serez heureux d'apprendre que vous avez accompli chez moi une cure complète.

Je suis, mon cher Docteur,
Votre ami reconnaissant,
J. A. DEVINE, M. A.,
1241, Rue Dorchester, ouest.

Montréal, 17 sept. 1865.

(A Messieurs Globensky, Fils & Cie.)

Messieurs,

Je crois de mon devoir, dans l'intérêt public, de dire ici qu'il y a déjà plusieurs années je fus pris d'une maladie de poitrine accompagnée de crachement de sang et de matières, qui me fit souffrir pendant dix ans, sans que j'eusse jamais pu obtenir de soulagement efficace quoique je fusse traité par les premiers hommes de l'art.

En 1863, je me mis sous les soins du Dr. Globensky et je suis heureux de reconnaître que je commençai immédiatement à me sentir beaucoup mieux et après quelques mois je fus complètement guéri. Je jouis maintenant d'une santé parfaite et c'est avec reconnaissance que je puis dire que je dois au Dr Globensky le bienfait de la vie et le pouvoir de vaquer à mes affaires comme par le passé.

Je suis, Messieurs,
Votre obt. serviteur,
F. X. SAUCIER,
Marchand de fleur,
No. 179, Rue des Commissaires.

Montréal, 17 mai 1866.

(Au Dr. Globensky, Montréal.)

Mon cher Docteur,

J'ai beaucoup de plaisir à vous dire qu'ayant été attaqué d'une maladie de poitrine dont je souffris pendant neuf ans, et qui me faisait éprouver une grande difficulté à respirer et un enrouement qui m'empêchait de parler pendant des mois entiers, je suivis votre traitement pendant quelque temps et je fus radicalement guéri

Je demeure, avec reconnaissance,
Votre obt. serviteur,
RÉMI PRÉVOST, J. P.,
Marchand de fleur,
Rue St. Laurent

Montréal, 25 mai 1865.

(A Messieurs Globensky, Fils & Cie.)

Messieurs,

Je certifie avoir été guéri dans l'espace de deux jours d'un rhume tenace que j'avais depuis deux mois et qui était encore dans toute sa vigueur, avec une petite bouteille du *Sirop Pectoral du Dr. Globensky*, qui ne m'a coûté que 60 centins.

T. LAMBERT, Tbaconiste,
114 et 116, Rue Notre-Dame

Montréal, 2 juin 1866.

Ce Sirop est à vendre chez

Globensky, Fils & Cie.,
21, PLACE JACQUES-CARTIER.

Prix :—Une grande bouteille $1.00
Une demi-bouteille 0.60

☞ Réduction considérable pour les Marchands.

6 juin. a 242

BUREAU DE POSTE,

Montréal, 28 Déc. 1866.

Arrivée et Départ des Malles de Montréal.

MALLES.	DUE.	FERMÉ.
Québec par chemin de fer.	7.45 A M	7.00 P M
Route de la rive nord par terre	8.00 A M	1.30 P M
Canada Ouest, convoi de jour [1]	10.45 P M	8.15 A M
Canada Ouest, convoi de nuit [2]	Midi	7 00 P M
Laprairie	9.45 A M	2 15 P M
St. Jean, C. E., Napierville et Clarenceville	9.45 A M	7 45 A M 2.15 P M
New-York, Boston, Buffalo, Troy, etc	9.45 A M	2.15 P M
St Hyacinthe, Richmond et Island Pond [3]	6.45 A M 1.45 P M	6.00 A M 1.15 P M
Portland [4]	6.45 A M	1.15 P M
Chateauguay, Beauharnois et Huntingdon	11 00 A M 5.00 P M	7.00 A M
Lachine	9 15 A M 6.00 P M	7.00 A M 2.00 P M
St. Rémi, Hemmingford et Plattsburg	11.00 A M	2.00 P M
Chambly	11.00 A M	6.00 A M 2.30 P M
Longueuil	10 30 A M	2.00 P M
Contrecœur, Varennes et Verchères	....	2.00 P M
St. Laurent, St. Eustache, Ste. Rose, Ste. Thérèse et St. Jérôme	6.30 A M 2.00 P M	7.00 A M 7.00 A M
Rigaud, Carillon, Grenville, et tous les bureaux sur la route d'Ottawa	5.00 P M	8.15 A M
Terrebonne, New Glasgow	5.00 P M	7.00 A M
St. Jean, N.-B., Halifax et Ile du P. E., via Portland tous les Samedis	....	7.00 P M
Do tous les Vendredis (paieront en sus 1½ par once)		7.00 P M
Do via Boston, tous les quinze jours, par la ligne Cunard	....	

[1] Sacs du conducteur ouvert jusqu'à 9.15 a m
[2] do do do 9 15 p m
[3] do do do 1.40 p m
[4] do do do 8.00 p m

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.

Toutes les malles ci-dessus partent tous les jours excepté le dimanche.

Les boîtes à lettres des rues sont visitées à 10 30 a m., 1.30, 6, et 9 p. m. Le dimanche, à 9 p. m.

PATINS ! PATINS !! PATINS !!

Venant d'être reçus par le soussigné,

1,000 PAIRES DE PATINS

Des manufactures de Flather, Moulson, Cam, Boker, etc, etc.

Prix très-bas et variant depuis 20 centins jusqu'à $4.

A. A. C. LARIVIÈRE,
Nos 235 et 237, Rue St. Paul, près la Place Jacques-Cartier

13 déc—80 m k

Biscuits ! Sucreries !!

LES FÊTES APPROCHENT.

G. MOCHRIE, 196, Rue Notre-Dame, a en disponibilité de riches Boîtes de Bonbons, Cornes d'Abondance et Biscuits avec ornement en sucre, Pains dits Plum, Sponge, Pound, Sultana, Scote, Buns, Short, tous de la meilleure qualité.

Il peut fournir aux personnes des Biscuits pour Noces, ornés avec goût, de la Crême Italienne et d'autres Pyramides et Plats.

26 déc. 90—m k

ARGENT A EMPRUNTER.

LE Soussigné désirant faire un emprunt de $4,000 afin de liquider les affaires de la succession de feu P. Malot, écr, de Belœil, offre des premières hypothèques sur des propriétés de valeur, des créances hypothécaires à courte échéance, et 8 par cent d'intérêt payable tous les six mois. On acceptera n'importe quels montants qui ne seront pas au-dessous de $500.

J. B. BROUSSEAU,
Avocat.
No. 53, Petite Rue St. Jacques.

28 sep 18

La Banque Jacques Cartier

AVIS est par le présent donné que le SIXIÈME VERSEMENT de DIX par cent sur les actions de la seconde émission du capital de La Banque Jacques-Cartier, sera PAYABLE à la Banque, du 2 au 15 JANVIER prochain.

Par ordre du Bureau,

H. COTTÉ,
Caissier.

Montréal, 4 déc. 1866.

TAYLOR & DURNFORD,

MARCHANDS A COMMISSION ET COURTIERS,

PRODUITS,

Fonds et Change sur Londres et New-York

ACHETÉS ET VENDUS.

BUREAU: 18, RUE St. SACREMENT.

EDW. T. TAYLOR. GEO. DURNFORD.

15 déc. 82—m k

CHEMIN DE FER LE GRAND TRONC

1866.—*Arrangements d'Hiver*—1866.

Les Trains laissent maintenant la station Bonaventure comme suit :

POUR L'OUEST.

Express de jour pour Ogdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Gueiph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et toutes les autres places de l'Ouest, à .... 9.30 A.M.
Express de nuit do do do... 9.30 P.M.
Train omnibus pour Kingston et les stations intermédiaires, à ...... 7.00 A.M.
Trains pour Lachine, à 8.00 A.M., 9.30 A.M. *3.00 P.M. et 4.30 P.M.
* Le train de 3.00 P.M. va à Plattsburg.

POUR LE SUD ET L'EST.

Train omnibus pour Québec, Island Pond et stations intermédiaires.. 7.00 A.M.
Express pour Boston et places intermédiaires, en rapport à St. Jean avec le chemin de fer central de Vermont .... 8.30 A.M.
Express pour Island Pond et les stations intermédiaires .... 2.00 P.M
Express par voie ferrée pour New-York, Boston et toutes les places intermédiaires, en rapport à St. Jean avec le chemin de fer central de Vermont à Burlington avec le chemin de fer Rutland et Burlington, et à Rouse's Point avec les stations du lac Champlain pour le lac George, Saratoga, New-York, &c, à .... 3.15 P.M.
Express de nuit pour Trois-Rivières, Québec, Rivière-du-Loup et Portland, à .... 10.10 P.M.

☞ Chars-dortoir dans chaque convoi de nuit. Bagage marqué (*checked*).

Pour plus de détails et le temps de l'arrivée et du départ de tous les trains aux différentes stations, s'adresser au guichet, Station Bonaventure.

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant.

17 déc 1866—72

A VENDRE A BELŒIL.

LA MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ

Située au Village de Belœil

A proximité des chars et vapeurs

OCCUPÉE CI-DEVANT

COMME RÉSIDENCE ET PLACE D'AFFAIRES

DE

FEU P. MALOT, ECUIER,

partie d'une grande maison de briques munie de tuyaux pour l'eau et entourée de belles plantations, deux vastes hangars pour le grain (dont l'un en pierre), un autre hangar pour le bois et les voitures, un autre bâtiment très-vaste contenant écuries et étables deux cours, un jardin spacieux planté d'arbres fruitiers et un bon quai sur la rivière ; en un mot, l'une des places de commerce des plus avantageuses et des plus agréablement situées de toute la rivière Chambly.

Cette propriété, avec toutes les bâtisses et améliorations, a coûté au-delà de $8,500 à celui qui l'occupait aujourd'hui le soussigné l'offre en vente pour moins que la moitié du prix qu'elle à coûtée, et avec des termes extrêmement faciles.

☞ AUSSI A VENDRE ☜

TRES-BONNE COMPOSITION

PLUSIEURS

BONNES TERRES

DANS

Belœil et St. Jean-Baptiste.

S'adresser à

J. B. BROUSSEAU,
Avocat,
No. 53, Petite Rue St. Jacques

ou

Dr. J. B. BROUSSEAU,
Station de Belœil.

31 octobre—40

LA MINERVE.

JEUDI MATIN, 10 JANVIER, 1867.

L'*Ordre* persiste à voir, dans la confédération, une majorité acharnée à la ruine des catholiques. Il serait facile de lui démontrer son erreur, mais il ne voudrait jamais reconnaître qu'il s'est trompé.

Le droit d'appel, accordé aux minorités religieuses, à ses yeux, "n'est qu'un leurre, une infamie à l'égard des catholiques du Haut-Canada, tandis qu'il remplace avantageusement, pour les Protestants du Bas-Canada, la loi d'enseignement que le ministère leur avait si libéralement et si traitreusement accordée à la dernière session."

Disons d'abord que ce projet de loi si libéralement traitre a été solennellement approuvé par les évêques de cette province; l'épiscopat canadien a trouvé tout naturel d'accorder aux protestants du Bas-Canada les garanties renfermées dans ce projet de loi si traitre.

Voyons maintenant pour le reste. La minorité catholique du Haut-Canada possède aujourd'hui certains droits particuliers, certains privilèges, auxquels le gouvernement local du Haut-Canada, dans la confédération, ne pourra pas toucher. N'est-ce pas déjà un point de gagné?

Mais il y a plus: on donne à cette minorité le droit de demander davantage; on lui laisse un moyen d'améliorer sa position. Et en même temps, ce moyen ne peut pas être employé contre cette minorité. Où est ici l'infamie?

En supposant que cette minorité n'obtiendrait rien du gouvernement fédéral, en quoi ce droit d'appel peut il lui nuire? Si elle ne veut pas en user, sa position n'en sera toujours pas empirée. Si elle essaie quelques tentatives, et qu'elle ne réussisse pas, sa position n'en sera pas empirée non plus. Encore une fois, où est ici l'infamie?

Est-il bien vrai que la voix des catholiques sera encore plus étouffée dans la législature fédérale que dans la législature locale du Haut-Canada, comme l'affirme l'*Ordre* avec le toupet qu'on lui connait? Voyons un peu les statistiques religieuses de la population.

Dans le Haut-Canada, les catholiques sont au nombre de 258,141, sur un total de 1,396,091. Dans les deux Canadas, nos coreligionnaires sont, à l'égard de la population totale, dans une proportion de 1,201,394 à 2,507,657. Pour toutes les provinces anglaises qui doivent entrer dans la confédération, cette proportion est de 1,465,979 à 3,295,706. C'est-à-dire que les catholiques forment 44½ pour cent de la population totale.

Nous partons de ce chiffre pour conclure que leur parole ne sera étouffée que s'ils y consentent eux-mêmes.

S'ils n'envoient pour les représenter en Parlement, que des hommes aussi peu zèlés que M. Sanfield McDonald et son frère M. Donald A. McDonald, non seulement leurs voix sera étouffée, mais elle ne se fera jamais entendre. Ces deux députés sont catholiques, et appartiennent au parti de l'*Ordre*: ce qui ne les empêche pas de voter et de parler contre les écoles séparées.

Dans les provinces du Golfe, il n'en est pas de même: les catholiques ont toujours maintenu leurs droits, et ils ont acquis une influence qui leur fait autant d'honneur qu'elle leur rend de services.

Cette influence ne sera pas plus méconnue dans la confédération.

Quant aux protestants du Bas-Canada, s'ils veulent faire valoir leurs droits, nous ne les en empêcherons pas. S'ils ne sont pas satisfaits de leur position actuelle, il leur sera permis de la modifier pourvu qu'ils ne gênent pas l'action de la majorité catholique de cette province: nous les laisserons parfaitement libres.

Et à cela, l'*Ordre* ne peut rien trouver à redire.

Tout le monde aujourd'hui s'occupe plus ou moins de sport, et les événements qui font sensation parmi ce monde spécial ont leur retentissement dans le monde entier.

Le triomphe de *Gladiateur* a été regardé par les Français comme une victoire nationale. Quelques uns lui ont donné le nom de revanche de Waterloo.

Mais de même qu'un seul rossignol ne fait pas le printemps, de même une victoire remportée sur le turf par une demi-longueur ne fournit pas une preuve de la supériorité d'une nation, en fait d'élevage ou de progrès agricole.

C'est peut être aussi ce qu'on pourrait dire de la célèbre course de yachts que vient de gagner le digne fils de l'entreprenant propriétaire du *New-York Herald*.

Nos voisins n'ont pas assez d'éloges à l'adresse des marins, constructeurs et propriétaires de ces trois embarcations qui ont fait le passage le plus rapide, à la voile, entre les deux continents. Il est de fait qu'il y a de quoi un peu se glorifier. La traversée a été très-courte: treize jours et vingt-deux heures Beaucoup de steamers seraient restés loin en arrière.

Pour notre part, nous nous sentons des motifs tout particuliers pour féliciter le vainqueur.

D'abord c'est un confrère M. J. G. Bennett fils, a fait plus d'une fois, le coup de plume dans les colonnes du *Herald*, et on dit même qu'il avait, là aussi, maintenu le gouvernail dans la direction qui convient.... à la popularité.

En second lieu, M. Bennett est le seul des trois propriétaires qui ait eu le courage de confier à son embarcation sa vie avec sa fortune de sportman.

Il est bien vrai qu'il n'y a pas plus de motifs de monter son vaisseau que son cheval. Tout le monde ne peut pas être jockey ou maitre d'équipage. Mais cela n'empêche pas d'admirer davantage celui qui partage le sort de ceux qui risquent leur vie pour lui. Quant à ceux qui font font métier d'assassiner les casse-cous qu'ils se procurent à prix d'argent, nous croyons qu'ils pourraient plus utilement employer leurs loisirs.

Un proverbe dit que l'ouvrage n'est jamais si bien fait que quand on le fait soi-même. M. Bennett connaissait ce profond enseignement de l'expérience. C'est pourquoi il a voulu présider lui-même à toute l'expédition. Son zèle n'a pas été prodigué en vain.

Que doit-on conclure du résultat de cette course? Bien peu de chose probablement. Lequel des yachts est le meilleur, pour sa construction, pour sa voilure, pour tout ce qui contribue à la vitesse? C'est ce qu'il serait bien difficile de dire.

Les commandants se sont éloignés de la ligne droite, et leur route, ainsi allongée, leur a fait perdre du temps. L'*Henrietta* a tenu la corde. C'est comme aux courses, avec cette différence toutefois qu'en mer, tous pouvaient tenir la corde sans se gêner. Si la course avait été d'un mille, dans la même proportion de vitesse, sait-on quelle aurait été l'avance du vainqueur? Moins d'un pied et demi.

Puis cette construction, en principe, mérite-t-elle beaucoup d'être admirée? Cette expérience peut-elle avoir au moins quelques résultats pratiques pour le commerce et la marine marchande? C'est peu probable.

On ne prendra pas plus un vaisseau de course pour transporter des marchandises qu'un cheval de course pour labourer. Il vaut beaucoup mieux avoir une bonne race de chevaux, forte, vigoureuse, pouvant sans faillir trainer la charrue ou la charge du matin au soir, ou transporter son cavalier tant qu'il se sent la force de rester en selle, que ces jolies sauterelles, pompeusement décorées du nom de purs sangs, qui peuvent à peine porter leur jockey habillé en soie.

Un cheval de course, c'est celui qui a de la vitesse; mais qui n'a rien autre chose que de la vitesse. Les soins qu'on lui a donnés, sa nourriture, son entraînement, tout a été calculé dans le but d'obtenir la plus grande vitesse possible pendant trois minutes. C'est très beau pour ceux qui peuvent payer ces fantaisies à leurs jockeys, puisqu'enfin ce sont ces derniers qui en jouissent. Mais quel profit en retire la masse de la société? Quels bénéfices en résultent pour l'agriculture? Il serait difficile de le dire.

Les mêmes remarques peuvent s'appliquer aux vaisseaux de course. On a voulu leur donner de la vitesse. De fait, ils ne glissent pas, ils volent à la surface de l'eau Mais n'essayez pas d'ajouter un passager, il y aurait un retard d'une minute par heure. Il ne faut pas mettre non plus d'embarcation de sauvetage; ce serait une surcharge inutile Est-il permis à un jockey d'augmenter son poids d'une demi-livre, pour mieux assurer sa solidité et sa sureté? Allons donc. Il ne s'agit pas pour lui de vivre ni de mourir, mais d'arriver le premier.

Les mêmes principes dominent dans tout le monde du sport.

Au point de vue du commerce, il y a certainement mieux que les prouesses des trois célèbres yachts qu'on est à ensevelir en Europe, sous les couronnes et les bouquets.

Le *Roseneath*, parti de Québec le 25 novembre, arrivait à Glasgow après une traversée de quinze jours. C'est plus long que la traversée de l'*Henrietta*; mais il faut remarquer que le *Roseneath* avait à bord une cargaison complète.

Voilà un navire comme il en faut au commerce. Voilà une construction qui fait honneur à ses constructions. Le *Roseneath* sort des chantiers du Canada.

Les exagérations ne valent jamais rien. Ces charpentes élancées, légères, surmontées de mâts immenses, sont excellentes pour la promenade, mais jamais le commerce ne pourra en tirer profit. Ce qu'il faut, c'est une combinaison des meilleures conditions de solidité, de force, de grandeur et de vitesse. Quand il y a augmentation de poids avec augmentation de vitesse, il y a progrès. Mais si la vitesse est obtenue aux dépens de la grandeur et du tonnage, ce n'est qu'une modification de la force d'action; ce n'est pas une amélioration.

On a vanté la bravoure des marins qui ont osé se risquer en pleine mer sur d'aussi légers vaisseaux. En face des masses énormes en fer qui font le service des passagers et des marchandises sur toutes les lignes un peu importantes, on a cessé de se croire en sûreté sur un navire jaugeant moins de 1500 ou 2000 tonneaux. Autrefois, on n'était pas aussi exigeant. Ce qui n'empêchait pas de faire des prouesses autrement étonnantes que celles que nous admirons tant de nos jours.

Christophe Colomb, n'avait à sa disposition que trois méchants vaisseaux dont le plus grand ne dépassait pas 90 pieds de longueur. Ce qui ne l'a pas empêché de découvrir l'Amérique.

Jacques-Cartier, avec trois navires jaugeant ensemble 220 tonneaux, a fondé Montréal. Et notre ville ne s'en trouve pas plus mal.

Les marins de l'*Henrietta*, du *Fleetwing* et du *Vesta*, sont l'objet de démonstrations splendides en Angleterre; on leur donne des banquets tant que leur estomac peut en supporter, et on prononce forces discours, dans lesquels l'amitié des Etats-Unis et de l'Angleterre est déclarée indissoluble. Ces démonstrations ont toujours leur bon côté, quand même on ne prendrait au sérieux qu'un dixième des protestations d'attachement qui s'y prodiguent. Ces bonnes relations sociales conduisent ou rattachent d'avantage à l'intimité politique Quand on s'est serré la main avec instant de cordiale effusion, comment rompre tout à coup, pour saisir l'épée et se déclarer la guerre?

Les Etats-Unis ont conservé jusqu'à présent une bonne part de leurs instincts primitifs. On s'est habitué à ne voir parmi eux que des hommes d'affaires. Leurs manières en éprouvent une rudesse qui n'a rien de plaisant, pour ceux qui entretiennent avec eux des relations sociales ou diplomatiques. Ils sont restés, sur une foule de points, en dehors de la civilisation contemporaine. Ils manquent surtout de forme, de ce vernis de la vie, de cette "science de l'entregens," comme dit Montaigne, qui rend la vie agréable pour soi et pour les autres.

Depuis quelques années, on observe cependant du changement. On ne doit peut-être pas dire qu'ils se civilisent, mais ils se policent. Le sport, les voyages, l'exemple des étrangers, tout cela en est un peu la cause. Ils cessent peu à peu de vivre exclusivement pour les affaires.

Le gén. Clay est allé en Russie pour tâcher d'avoir quelques commandes de vaisseaux cuirassés. Il jouait le rôle d'un fabricant qui promène ses échantillons. Nous ne croyons pas qu'on puisse dire la même chose de M. Bennett. Il agit pour l'honneur d'abord, et ensuite pour les enjeux, qui lui appartiennent du reste par le risque qu'il a couru.

Cette course extraordinaire et l'intérêt qu'elle excite sont, à ce point de vue, un résultat du travail qui s'est fait dans les habitudes; c'est également un signe que tout n'est pas dit sur ce sujet.

Nos voisins pourront également s'apercevoir qu'on n'est pas jaloux, en Europe, de leurs succès. Au contraire, on a la courtoisie de les applaudir hautement. Pourront-il profiter de la leçon? Ce serait fort à désirer. Ce serait le résultat de beaucoup le plus important et le plus sérieux de cette prouesse maritime.

Le pont de glace est solide devant la ville et l'on traverse à plusieurs endroits en aval du fleuve.

Hier, des hommes étaient occupés à préparer le chemin de traverse ordinaire entre Longueuil et Montréal.

A Boucherville, la route sur la glace est très sûre. Il en est de même pour Varennes où l'on traverse depuis quelques jours.

A présent que des voies de communications sont établies, on peut s'attendre à voir le commerce prendre son activité ordinaire.

La Chambre des Arts et Manufactures du Bas-Canada a envoyé 92 paquets d'articles pour l'Exposition de Paris. Le département géologique en a envoyé 31 et la Chambre d'Agriculture 33. D'autres effets doivent être envoyés prochainement.

Eglise Notre-Dame.

Nous avons entendu dimanche dernier, avec la plus vive satisfaction, plusieurs morceaux d'une messe en musique, arrangés d'après la musique de Félicien David. Le tout était parfaitement appliqué et avec la plus grande intelligence au sens et à la suite des paroles. L'impression a été unanime, et nous espérons bien que ce n'est pas la dernière fois que nous entendrons cette belle musique.

Nous faisons des vœux pour que ce soit dimanche prochain.

CHRONIQUE D'OTTAWA.

— C'est moi qui me suis fourré dans un guêpier!....

— Comment? Avez-vous fait une promesse de mariage à Fidéline?

— Cte bêtise — Est-ce qu'on fait encore de ces choses-là?

— Parions que vous avez commencé le premier chant d'un poëme épique — quelque chose comme la Grand-Troncïade?

— Ah! ça, dites donc — si c'est pour m'insulter que vous avez engagé la conversation...... je ne vous dis rien de désobligeant, moi....

— Eh bien! Qu'est-ce que vous avez aussi?— Vous parlez de guêpier.... ça fait supposer des choses....

— Mais vous avez donc oublié le rendez vous que j'ai donné l'autre jour à Mlle Benoiton — "Au prochain bal — sixième quadrille — sous le lustre à gauche"

— Et puis....

— Et puis, il a fallu s'exécuter, diable!.. Oh! j'ai bien regretté d'avoir fait cette chronique-là. — Voyez-vous, un chroniqueur se dit: — "Bon, toi, je vais te dire un tas de vérités! si tu n'es pas contente, *tu peux te fouiller*." Et de son encrier sort un flot de choses désagréables.

Mais, mettez le face à face avec sa victime — une femme assez jolie et très-agaçante — et vous verrez que ce n'est plus ça du tout.

Pour être chroniqueur on n'en est pas moins homme.

Au sixième quadrille, je me dirigeai donc vers le lustre de gauche, sous lequel j'arrivai sain et sauf, après avoir piétiné sur une douzaine de queues de robe, et chiffonné à Mlle ce le-ci et Mlle celle-là pour deux ou trois chelins de rubans et de dentelles.

J'avais pris un air superbe—l'air d'un maître d'école en délicatesse avec ses polissons d'écoliers.

Melle Benoiton était froide, guindée, un peu dédaigneuse.

Très timide de mon naturel — je commencai à n'être pas rassuré—je ne sais quel diable me poussa à faire une bassesse. Pour me donner une contenance—j'abordai mademoiselle Benoiton, en lui disant avec un air de *cockney* No. 1: "*How—d'-you—dooo?*" — O mes aieux, pardonnez moi, je fus châtié sur le champ—car au lieu de donner dans le piége que je lui tendais, Melle Benoiton, voyant mon embarras et devinant mon trouble—parti d'un grand éclat de rire—puis me répondit: "Il parait que M. Carle Tom fait des infidélités à sa *chère langue française*...." Et c'est moi qui vous rappelle à vos devoirs!.... C'est un peu fort, cela!

—Mais—repris-je, un peu hébété—je pensais vous flatter en me travestissant en gandin de *Regent Street*... Histoire de vous être agréable! Voyez-vous, il me semblait que vous m'en vouliez considérablement.—Est-ce que vous êtes assez bonne pour ne pas me conserver rancune?

— Pour cela, nous verrons.—Commençons d'abord par nous expliquer.—Qu'avez-vous à me reprocher.—Là, sérieusement?

— Mademoiselle, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'insinuer, j'ai à vous reprocher de parler trop souvent et trop bien la langue anglaise et pas assez souvent et pas assez bien la langue française.—Je crois que je m'exprime clairement.

— Mais si je sais mieux l'anglais que le français, il est tout naturel que dans la conversation je me serve de la langue que je possède le mieux.

— Permettez-moi, je trouve répréhensible qu'une canadienne-française sache mieux une langue étrangère que la langue de ses pères.—A mon sens, le premier devoir de mes compatriotes—côté des dames—est de savoir mieux le français que l'anglais.

— Alors, vous devez trouver souvent à redire aux choses de ce monde; car pas mal de vos compatriotes—*côté des dames*, comme vous dites —affichent pour l'anglais une préférence marquée

— C'est vrai; c'est comme une contagion, un fléau!

Ils n'en mouraient pas tous, mais tous étaient [frappés.

Rassurez-vous, c'est un vers de LaFontaine.

—Que dites-vous lorsque deux Canadiens-Français—ou un Canadien Français et une Canadienne Française se parlent en anglais?

—Je dis: —"Voilà deux fins imbéciles!"—et je passe.

—Mais, Monsieur,—ça peut être un préjugé—mais enfin il y a des gens qui s'imaginent qu'il est de meilleur ton de parler anglais que français.

—Et vous pourriez ajouter que ces gens là font foule. Que voulez vous, le nombre des sots qui se trémoussent sous la calotte des cieux, est incalculable.

—Mais, pourquoi m'avez vous attaquée, au lieu d'attaquer Mme V. ou Mlle Y?

—Si Mme V. et Melle Y.. ne se reconnaissent pas à certains traits du portrait que j'ai esquissé —il y a dans leur intelligence un déficit déplorable, que je n'entreprendrai point de combler— je ne suis point leur papa—que diable!

— Mais ce n'est pas tout—vous me trouvez coquette!—Il me semble que je ne suis pas plus coquette qu'une autre....

— Dame! Si les autres le sont aussi!

— Alors, dites-moi—trouvez-vous beaucoup de femmes qui ne soient pas coquettes?

—Très-peu! C'est comme une toquade chez elles—je crois bien qu'elles apportent cela en venant au monde.

—N'en parlons plus, alors — puisque vous reconnaissez que je ne suis point pire que les autres sous ce rapport!—Maintenant, pourquoi me faites-vous un crime de rechercher les galanteries de Messieurs les Officiers?

—Mais, je ne vous en fais pas un crime—j'ai mentionné la chose tout bonnement—pour compléter la ressemblance du portrait. — D'ailleurs, suivant moi, c'est un...... ridicule!....

—Mon cher Carle Tom—pardon, monsieur Carle Tom, soyez sûr que bon nombre de ces Demoiselles qui font la grimace lorsqu'on leur parle d'officiers—glisseraient avec une extrême facilité sur la même pente que moi, si le vent de l'occasion les y poussait.

—Ma chère — pardon, mademoiselle — vous n'êtes pas à une portée de fusil de la vérité.

—Mais, nous finissons presque par nous entendre. — Allons, vite, le quadrille achève — terminons notre entretien par une allusion aux dernières lignes du portrait que vous avez tracé de moi—Tom, il est bien entendu que vous ne voudrez jamais de moi, pour femme!

—Mademoiselle, j'ai fait vœux.... sur la tombe de ma mère, de rester garçon....

—Sur la tombe de votre mère?....

—(C'est vrai, elle n'est pas morte.... Aussi, c'est gênant de répondre, à une question pareille.) Je voulais dire: Sur la tombe de ma tante— vous savez ma tante Agnès—que Dieu ait pitié de son âme!

—Allons, voilà que vous ne savez plus ce que vous dites.—Vous ne vous attendiez pas à cette question-là, n'est-ce pas? Eh bien! je veux que vous me répondiez ... là, sans blague!

—Ah! mademoiselle, si vous voulez me permettre de vous donner un conseil, c'est de n'employer cette expression-là que le plus rarement possible.

—Quoi! *blague* n'est pas un mot français maintenant?

—Pardon! il est très français—il veut même dire sac à tabac—mais il n'orne guère la bouche d'une jolie femme.

—Tiens, moi qui pensais que c'était très-*chic*!

—Bon! vous parlez *Argot* maintenant?— Vraiment, vous me faites de la peine.

—Qu'est-ce que c'est que l'*Argot*?

—C'est une façon de parler très en vogue, à Paris, parmi les dames du quartier Bréda. On s'en sert beaucoup aussi dans les soupers galants de la Maison d'Or, et du Café Riche. Enfin, c'est un peu la langue des gandins et des cocottes...

—Mais j'ai entendu dire cela à des Dames du meilleur monde.

—Mon Dieu, tout pénètre dans les salons du meilleur monde, le faux chignon, le loto, le bavardage et jusqu'aux histoires de revenants. Mais, dans le salon comme dans le bouge, l'argot n'est toujours que l'argot. La langue française est pourtant assez riche pour subvenir aux besoins de tous les siens.

—C'est probablement pour ne pas répondre à ma question de tout à l'heure, que vous me faites ces remontrances....

—Mademoiselle, le quadrille est fini, et je suis engagé pour la prochaine valse. Adieu!

—Au revoir, M. Carle Tom.

—Eh bien, au revoir, alors.

⁂

Je ne puis résister à l'envie de faire une citation du *Figaro*. La voici:

M. X.... est marié à une femme qui ne lui rend pas toujours la vie douce, et qui a la manie des oiseaux; quelques uns des plus aimés par elle vivent à l'état libre dans la salle à manger.

Un de ces jours derniers, le mari rentre à l'heure ordinaire pour dîner; le potage était sur la table, mais sa chère moitié avait encore à faire quelques apprêts; pendant ce temps, un moineau franc vient se poser sur le rebord de la soupière, la tête tournée en dehors, et......

—Oh! le petit poisson, dit la femme. Et délicatement, elle enlève avec une cuillère la petite ordure de l'oiseau, comme si de rien n'était.

—On voit bien, dit le mari, que c'est ton oiseau chéri qui a fait cela, tu ne lui dis rien; si j'en avais fait autant, tu n'aurais pas assez de choses désagréables à me dire.

⁂

Bourré d'études classiques—Colas avait la manie de citer à tout propos Molière, Boileau, Racine, Corneille, etc.

Un jour qu'il s'était oublié, au diner, jusqu'à assommer les convives d'une longue tirade de l'*Art Poëtique*,—son père lui dit solennellement: "Mon fils, tu es jeune, et je ne sais ce que l'avenir te réserve. Quelque soit ton lot en ce monde, souviens-toi qu'à table il faut éviter de citer des vers et d'en casser!"

CARLE TOM.

LA MANIE DE LA PROTECTION.

(Du *Courrier des Etats-Unis*)

Tandis que les nations arriérées de l'Ancien Continent entrent résolument dans la voie du Libre Echange, on ne songe aux Etats-Unis qu'à aggraver les charges qui pèsent sur le commerce d'importation, et l'on déclare que jamais la grande République ne reconnaîtra les théories pernicieuses des Cobden et des Michel Chevalier C'est une muraille de la Chine qu'on veut élever entre l'Europe et l'Amérique, afin d'édifier, comme l'a dit ingénieusement M. Welles, une Doctrine Monroe commerciale.

A la rigueur, quoiqu'il y ait là pour nous une hérésie économique, on comprendrait que le Congrès protégeât les industries qui existent dans le pays, mais on se rend mal compte des prohibitions qui s'attaquent à des articles que les Etats-Unis sont hors d'état de fabriquer, et dont l'importation est forcée: c'est assurément mal comprendre les intérêts du peuple que de le contraindre à payer certains articles cinq fois plus cher que leur valeur ou à s'en priver tout à fait. Par le fait, on provoque un appauvrissement général, et le Trésor, dont on invoque à faux les intérêts, y perd sérieusement.

Nous ne voulons pas aujourd'hui nous lancer dans une discussion à ce sujet. Nous constatons seulement que les produits français, qui ne constituent pas en général une concurrence aux produits des Etats-Unis, sont peut être les plus frappés. Nous avons parlé des propositions de M. Welles pour les vins, propositions si saugrenues, par parenthèse, qu'elles prouvent clairement que le commissaire du revenu s'il s'entend en gin et en whiskey, ne comprend absolument rien à la question des vins. M. Morrill, le grand faiseur de tarifs, est encore plus impitoyable pour notre industrie vinicole. Ce ne sont pourtant pas les vins indigènes qu'il s'agit de protéger: cette industrie est encore à l'état rudimentaire en Amérique, et à part du vin mousseux de Californie qui ressemble à du mauvais cidre, du vin de Catawba qui rappelle du vin d'Argenteuil dans lequel on aurait mis du sucre, et des vins de New-Jersey qui feraient grincer des dents l'homme le moins nerveux, nous ne voyons guère ce que les Etats-Unis produisent en ce genre.

Si nos vins peuvent s'attendre à être fort mal traités, nos soieries, nos étoffes et les articles de Paris ne doivent pas espérer un meilleur sort. Heureux les importateurs si on ne met pas le nouveau tarif immédiatement en vigueur, sans s'inquiéter des affaires déjà commencées ou conclues, sans donner aux fabricants étrangers le temps de connaitre les nouvelles conditions qui leur seront faites et sur lesquelles ils règleraient naturellement leur production. Pour les surprises de ce genre, le Congrès est coutumier du fait. C'est un impôt forcé comme un autre, et si la bonne foi est étrangère à l'expédient, on s'en console en pensant que des Européens ont surtout à en souffrir.

La manie de la protection fait la tache d'huile. Nous avons annoncé que les artistes peintres du crû (pas ceux en bâtiments) pétitionnaient au Congrès pour que les tableaux étrangers fussent frappés à leur entrée d'un droit presque prohibitif C'est une manière comme une autre d'encourager les arts, et d'assurer aux artistes (?) indigènes le placement de leur croûtes. Notre école française n'aura jamais besoin de demander aux chambres l'établissement d'un droit sur les toiles peintes en Amérique, pour en empêcher l'importation en France Nous ignorons ce que l'avenir réserve à l'école américaine, mais la vérité est qu'elle ne brille encore au Louvre que par son absence

Nous savions bien qu'en général il y avait peu d'artistes aux Etats Unis, mais la pétition à laquelle nous faisons allusion prouve sans réplique que ceux qui salissent des toiles avec plus ou moins de succès et font aller le commerce des couleurs, ne sont pas dignes de ce beau nom Ce ne sont plus que des fabricants, et leur meilleur jour sera sans doute celui où on manufacturera des tableaux à la machine, comme on imprime des étoffes, ou comme on dépèce les porcs à Cincinnati. Cette camaraderie qui fait que tous les artistes se sentent enfants d'une même patrie, ce goût du beau qui engendre le désir de consulter et de méditer des modèles, cette passion de l'art qui pousse nos peintres à rechercher l'émulation et à accueillir l'étranger de talent à bras ouverts, tout cela est inconnu aux enlumineurs auteurs de la pétition.

Il n'y a plus de raison, comme le disait récemment un de nos collègues, pour qu'on ne frappe pas aussi d'un impôt spécial les chanteuses italiennes ou françaises qui font concurrence aux cantatrices americaines, afin de protéger "l'industrie" des dernières. Les œuvres des compositeurs étrangers paieraient également des droits exorbitants, afin de laisser le champ libre aux *maëstri* indigènes: il n'en a pas surgi un seul jusqu'ici, mais une protection éclairée les ferait peut-être sortir de terre. On pourrait suivre la progression à l'infini.

Les Etats-Unis sont déjà le seul pays civilisé où l'importation des œuvres d'art ne soit pas libre de toute entrave. Les monarchies européennes se disputent les ouvrages des maitres, mais aussi l'esprit des citoyens y est rétréci par l'abominable tyrannie qui pèse sur eux: aux Etats-Unis, où la démocratie forme des hommes et non des esclaves et dilate tous les pores de l'intelligence, on fait fi des soi-disant chefs-d'œuvre étrangers. On a bien affaire, vraiment, d'œuvres capables d'éclipser des toiles d'enseignes! La peinture américaine se suffit à elle-même; comme l'Italie, elle veut *faradasser*.

Il est possible que le Congrès fasse un accueil favorable à la pétition qui nous occupe. Les puritains du Massachusetts, qui y dominent, "ces pionniers de la civilisation intelligente et de l'humanité," comme les appellent MM. Laboulaye et de Gasparin, ont jugé depuis longtemps que les beaux-arts sont les ennemis de la pureté évangélique. Le *cant* en public et le whiskey entre quatre murs sont leur idéal de la perfectibilité humaine, et pour arriver à modeler tout le continent américain à leur image, il n'est pas de mesure qui puisse leur coûter.

Les résultats du déboisement.

(Du *Monde*.)

L'inondation qui vient de causer de si grands désastres dans le bassin de la Loire, donne un intérêt d'à propos à un mémoire présenté récemment à l'académie des sciences par un de ses membres, M. Becquerel. L'auteur y traite des principales causes qui amènent rapidement les eaux pluviales dans les affluents des rivières et des fleuves. Sa conclusion, comme on le verra plus loin, ne fait pas beaucoup d'honneur à la prévoyance ni au savoir-faire de nos contemporains. Voici une courte analyse de ce travail:

L'honorable académicien commence par rappeler que M. Collin, ingénieur des ponts-et-chaussées, a établi dans un mémoire qui fut couronné il y a deux ans, par l'académie des sciences, que l'eau pluviale, en tombant, se divise en cinq portions. L'une s'écoule à la surface du sol, quand il est plus ou moins imperméable et légèrement incliné; la seconde le pénètre, la troisième est retenue par la terre; la quatrième s'évapore; la cinquième est absorbée par la végétation La quantité afférente à la première portion détermine seule les inondations. On conçoit que certaines circonstances peuvent accroître exceptionnellement cette quantité dans le même lieu Ainsi des ondées torrentielles, la fonte subite des neiges, une série de pluies non interrompues durant plusieurs jours, en imprégnant subitement le sol et le saturant, lui ôteront pour le moment la faculté d'absorber l'eau. Il en résultera des masses liquides considérables se rendant rapidement dans les rivières et dans les fleuves.

M. Becquerel énumère les voies suivies par ces torrents passagers, et les causes qui, depuis un demi-siècle environ, comme il le constate en s'appuyant sur des chiffres officiels, tendent à rendre les inondations plus graves et à étendre leurs ravages.

Les routes impériales et départementales, les chemins de grande et de moyenne communication, ont été bordés de fossés entretenus avec soin et mis en rapport avec les fossés creusés autour des parcelles rurales. La surface de la France se trouve ainsi couverte d'un vaste réseau de canaux tout disposés pour le prompt écoulement des eaux pluviales ou de source. Les hauts plateaux se débarrassent ainsi aisément aux dépens des vallées où coulent les fleuves.

L'honorable académicien attribue peu d'importance à l'écoulement des eaux dû aux travaux de drainage, qui n'ont jusqu'ici été exécutés en France que sur une petite échelle; mais il estime que le dessèchement des marais a notablement contribué à la fréquence et à la gravité des inondations. Les lacs et les étangs constituaient autrefois autant de réservoirs où les eaux étaient emmagasinées, en attendant que l'action du soleil et des vents les fit disparaitre au moyen de l'évaporation.

Quelle est l'influence du déboisement? Cette question, fort controversée depuis quelque temps, bien qu'elle dût paraître résolue par l'accord presque unanime des opinions avant les dernières inondations, a été résolue pratiquement et mathématiquement par M. Becquerel. Les résultats auxquels il est arrivé sont curieux; nous les empruntons, aux comptes-rendus des séances de l'*Académie des sciences* du 6 novembre.

"Dans deux stations de l'arrondissement de Montargis, on a recueilli les quantités suivantes d'eau tombée, depuis un an, dans le mois de septembre et les 22 et 23 septembre, sous bois et hors du bois.

"Pour les deux localités, le rapport des quantités d'eau tombée en plaine et sous bois a été:

	en plaine	sous bois
Du 1er sep. 1865 au 1er sep. 1866.	1	0.67
Pendant le mois de septembre...	1	0.5
Pendant les 22 et 23 septembre..	1	0.6

"Ces résultats conduisent à la conséquence suivante:

"Sous bois, il tombe environ en moyenne, soit annuellement, soit pendant des pluies torrentielles, les 6/10 de la quantité d'eau pluviale tombée hors du bois."

Il s'agit, comme on le voit, d'expériences répétées, et variées, et par conséquent peu sujettes à erreur.

La comparaison a porté sur des terrains situés dans les mêmes localités. On ne pouvait donc arguer de la différence de climat ou de configuration du sol. Tout était semblable de part et d'autre, sauf que dans un endroit il y avait des arbres, et que dans l'autre il n'y en avait pas. Les pluies ont été recueillies pendant la même année, pendant le même mois, pendant le même orage M. Becquerel cite d'autres exemples remarquables. Dans la vallée de Loysans, des hauteurs couvertes de végétation et un peu boisées sont à peine, en temps d'orage, sillonnées par de minces filets d'eau, tandis que dans l'Embrunois, aussitôt que les forêts ont disparu des flancs des montagnes, les eaux les ravinent et les dégradent. Ces contrastes s'expliquent aisément Les plantes fixées au sol par leurs racines lui donnent plus de solidité et divisent les eaux sur toute la surface.

Il existe un moyen indirect de vérifier cette théorie, c'est d'examiner, puisque les causes énumérées plus haut sont en voie d'accroissement, si les effets suivent la même progression; en d'autres termes, si les inondations deviennent en réalité plus redoutables. Le tableau suivant, dressé par les soins de M. Collin, répond à cette question. Il constate les hauteurs de la Loire au-dessus de l'étiage, dans plusieurs villes, Gien, Orléans, Blois, Tours et Saumur, lors des grandes crues d'eau de 1825, 1846, 1856 et 1866.

Années.	Gien.	Orléans	Blois	Tours.	Saumur.
	m	m	m	m	m
1825	6.02	5.98	6.05	6.40	6.55
1846	7.13	6.38	6.60	7.15	6.00
1856	7.19	7.10	6.78	7.52	5.76
1866	7.19	7.10	6.70	6.59	6.88

On voit que les hauteurs ont été en augmentant. Pour faire ressortir l'accroissement, il suffit de comparer l'année 1825 à l'année 1866, et l'on obtient le tableau suivant:

A Gien.....6.02 : 7.10 ou 1 : 1.194
A Orléans...5.98 : 7.10 ou 1 : 1.187
A Blois.....6.05 : 6.70 ou 1 : 1.105
A Tours... 6.25 : 6.50 ou 1 : 1.048
A Saumur.. 5.15 : 6.88 ou 1 : 1.141

La moyenne, dans un intervalle de quarante et un ans, est de 0.15. Ce chiffre est significatif. Ainsi il demeure bien constaté, de par la science, qu'à tous les progrès des budjets, des impôts, de la conscription, de la criminalité, &c, il faut ajouter un autre progrès qui a son prix, celui des inondations.

Nouvelles d'Orient.

La *Correspondance Havas* publie la traduction du statut qui institue le nouveau système constitutionnel en Egypte:

Art. 1er. L'assemblée aura pour mission de délibérer sur les intérêts intérieurs du pays; elle aura également à se prononcer sur les projets que le gouvernement croira relever de ses attributions et au sujet desquels elle donnera son opinion qui sera soumise à l'approbation de S. A. le vice-Roi.

Art. 2. Tout individu âgé d'au moins 25 ans sera éligible, à condition d'être honnête, loyal, capable et reconnu par le gouvernement comme étant né dans le pays.

Art. 3 Ne pourra être élu tout individu dont les biens se trouveraient séquestrés, par décret, à la suite de faillite, à moins pourtant d'une réhabilitation régulière et complète; ne pourra non plus être élu, tout individu n'ayant aucun moyen d'existence, ou qui, dans l'année qui précèdera son élection, aurait reçu des secours, qui aurait subi une peine infamante ou qui aurait été renvoyé du service d'après une sentence.

Art. 4. Les électeurs seront choisis parmi les habitants dont les biens n'auront pas été sequestrés pour cause de faillite ou auront été réhabilités s'ils avaient été déclarés faillis; qui n'auront jamais subi de peine infamante, qui n'auront pas été renvoyés du service et qui enfin ne se trouveront pas en activité dans l'armée.

Art. 5. Ne peuvent être élus tous ceux qui sont au service du gouvernement, tant notables et principaux des villages que ceux qui sont au service de quelqu'un; sont dans le même cas que ceux qui sont au service militaire, soit en activité soit dans la réserve. Par contre, pourront être élus tout employé ayant abandonné le service du gouvernement sans motif répréhensible et tout militaire dont le temps fixé dans les cadres de réserve sera expiré, pourvu toutefois qu'ils réunissent les conditions ci-dessus mentionnées.

Art. 6 L'élection des membres de cette assemblée devant avoir lieu dans les provinces en considération de la population, il y aura à élire dans chaque arrondissement une ou deux personnes suivant le nombre des habitants. Mais au Caire on aura à nommer trois représentants, à Alexandrie deux et à Damiette un seul.

Art. 7. Chaque village se réunissant et choisissant ses cheiks, ces derniers auront naturellement le droit d'élire au nom des populations pourvu qu'ils soient dans les conditions voulues. Ces cheiks se réuniront à la préfecture; chacun écrira sur un bulletin qui devra être tenu secret et fermé, le nom de celui pour lequel il croit devoir voter, et déposera ce bulletin dans l'urne électorale de son arrondissement.

Art. 8. Le dépouillement du scrutin après le vote des cheiks, aura lieu en présence du moudi, de son wekil, du chef du bureau, du contentieux et du cadi de la préfecture. Le candidat qui réunira la majorité des voix sera nommé représentant de son arrondissement; dans le cas où les votes seraient partagés également entre deux candidats, on aura recours au tirage au sort en leur présence; celui que le sort aura favorisé sera nommé représentant. Dans les deux cas, les cheiks présents devront signer un procès-verbal constatant le résultat de l'élection. Dans les villes du Caire, de Damiette et d'Alexandrie, l'élection des représentants aura lieu à la majorité des voix des notables de ces trois villes.

Art. 9. Le mandat de député expirant au bout de trois années, il sera procédé, après ce laps de temps, à l'élection de nouveaux membres d'après le mode établi dans les articles 7 et 8.

Art. 10. Les membres de l'assemblée ne pourront pas dépasser le nombre de 75

Art. 11. La présence des deux tiers des membres est nécessaire pour que l'assemblée puisse siéger et délibérer. Dans le cas où l'un des membres ne pourrait se rendre à l'assemblée pour quelque motif sérieux, il devra, un mois avant l'ouverture de la session, en prévenir le président, et si l'assemblée ne juge pas le motif d'absence suffisant, elle l'en fera prévenir; enfin, si le membre absent persiste à ne pas venir siéger à son poste, il sera pourvu à son remplacement dans l'élection d'un autre représentant par sa localité et d'après le mode prescrit.

Art. 12 Les membres devront siéger en personne et ne pourront en aucun cas se faire représenter.

Art 13 Aussitôt que l'Assemblée sera réunie, une commission sera nommée parmi les membres qui procédera à la vérification des élections et s'assurera que toutes les conditions voulues ont été observées pour chacun des membres élus, ceux qui seront reconnus comme réunissant ces diverses conditions, seront définitivement acceptés. Ceux qui n'auraient pas toutes les qualités exigées seront remplacés par d'autres personnes choisies et élues dans les mêmes localités et d'après la manière indiquée.

Art. 14. Après cette vérification, la commission se prononcera sur la validité des élections de chacun des membres, fera son rapport au président qui, de son côté, le soumettra a Son Altesse, afin que chacun reçoive ensuite un décret personnel constatant sa qualité de représentant pour trois années.

Art. 15. Un règlement fixant les limites des pouvoirs, ainsi que les règles à suivre dans les délibérations sera remis à l'assemblée, de même qu'il est d'usage de le faire en pareille circonstance.

Art. 16 L'assemblée se réunira cette année le 10 du mois hatour (18 novembre 1866), pour siéger jusqu'au 10 du mois de touba (17 janvier 1867); mais les années suivantes, la session s'ouvrira le 15 khiak (26 décembre) pour finir le 15 amchir (21 février).

Art. 17.—Le vice-Roi convoque, ajourne, proroge et dissout l'assemblée; le vice-Roi fera connaître l'époque où il en sera convoqué une nouvelle, dans un délai déterminé.

Art. 18. Les membres de l'assemblée ne devront en aucun cas recevoir des pétitions.

Quelques mots sur l'Huile de Pétrole

La lumière, c'est la vie.

L'éclairage à bon marché est indispensable à la civilisation; c'est la clé de voûte du progrès.

L'agriculteur prolongerait ses soirées, et forcerait ainsi ses enfants à apprendre à lire et à déchiffrer les journaux, à réfléchir, sans s'en douter, sur toutes nos modernes découvertes.

L'artisan, l'ouvrier consacreraient leurs soirées à la lecture en famille, au lieu de les passer dans les cabarets, ces autres de la paresse et de la débauche.

L'homme prolongerait ainsi son existence, en développant son intelligence et pourrait donner suite aux travaux de sa longue expérience, presque toujours interrompue là où il finit.

Les départements du Nord, principalement, sont envahis par la culture des plantes oléagineuses, plus productive que celle des céréales; les voies ferrées empiètent sur les terres arables; les populations augmentent, tandis que les blés cèdent la place aux colzas.

La recherche des huiles minérales qui existent en tout et partout, occuperait bien des bras et mettrait à découvert les richesses inconnues des entrailles de la terre.

L'éclairage simple et à bon marché existe: c'est le pétrole; aussi, son usage s'étend tous les jours et son emploi serait général si les lampes eussent été appropriées à cet usage, et si la spéculation n'avait introduit dans les bonnes qualités des mélanges nuisibles.

De plus, les accidents occasionnés par l'inflammabilité de cette huile, ont empêché bien des personnes de profiter de son avantage et ont attiré l'attention de la sécurité et de l'hygiène.

Le pétrole a été analysé et le résultat a démontré que pour qu'il ne fût pas inflammable, un litre de cette huile devait peser de 790 à 800 grammes à une température ordinaire.

Le public a donc été prévenu de se prémunir contre les pétroles qui ne rempliraient point ces conditions de pesanteur.

Le but est-il atteint?

Cet avis peut-il prévenir le danger?

Je dis: Non.

Dans de bonnes conditions, l'éclairage au pétrole n'est ni insalubre ni dangereux?

Dans de mauvaises conditions, c'est le contraire.

Pourquoi est-il bon?

Pourquoi est-il mauvais?

Comment le reconnaître?

Comment s'en servir?

Ce sont autant de questions auxquelles je vais répondre en peu de mots, et en termes pour tous.

Le pétrole est un bitume liquide; jusqu'à présent, on l'a regardé cette substance comme résultat de la décomposition d'animaux et de végétaux enfouis dans le sol à diverses époques; le pétrole s'infiltre dans les pierres et les terres; on le recueille dans des puits.

Depuis plus d'un siècle, les Persans et les Japonais connaissent l'usage du pétrole à l'éclairage.

C'est en Pennsylvanie où on extrait le plus de pétrole.

En 1865, la production a été évaluée à 3,500,-000 fûts dont la valeur estimée auprès des puits, en matière brute, atteint le prix de 183,000,000 de francs; le raffinage élève ce prix à 324 millions de francs, c'est-à-dire la moitié environ de celui de la récolte du froment.

A l'état brut, il est brun, verdâtre, et ne pourrait servir à l'éclairage.

Par la distillation, le commerce obtient:

1o. Une huile légère appelée essence; elle est incolore, d'une odeur très-forte, très-inflammable et d'un prix peu élevé.

Un litre pèse 700 grammes.

2o. Une huile moins odorante, moins légère, presque incolore, après un traitement particulier, son odeur est presque nulle et point désagréable, c'est cette qualité dont on se sert pour l'éclairage. Un litre pèse de 790 à 800 grammes. (Poids indiqué par la sécurité)

3o. Enfin, une huile lourde, jaune, non inflammable, mais brûlant mal avec une flamme rouge, beaucoup de fumée et de mauvaise odeur

Un litre pèse 340 grammes; son prix comme celui du No 1, est inférieur au prix du No 2.

On comprend facilement qu'en mélangeant les huiles Nos 1 et 3 qui sont à bas prix, l'une légère, l'autre lourde, on obtienne le poids du No 2.

Ou bien encore, en ajoutant le No 3 lourd, non inflammable au No 2, on obtienne une huile présentant plus de sécurité en apparence.

Malheureusement, à l'emploi, il n'en est pas de même; à l'usage, l'odeur qu'elle dégage est nuisible, et l'éclairage est mauvais.

Mais toutes ces sophistications offrent de grands bénéfices. Voilà pourquoi on trouve tant de mauvaises huiles dans le commerce.

Il arrive avec ces mélanges d'huiles légères et lourdes qu'une lampe brûle bien tant que la mèche est alimentée par l'essence plus légère qui se sépare de l'huile lourde pour monter la première, mais elle est aussi très-enflammable et c'est dangereux.

Ensuite, au fur et à mesure que la lampe se vide, et que l'huile lourde arrive, elle monte de moins en moins à la surface de la mèche; la flamme baisse, devient rouge, fume, sent mauvais et finirait par s'éteindre si on élevait la mèche; ce qu'on fait habituellement. Ce moyen du reste n'augmente la flamme qu'instantanément.

C'est ici que se présente le véritable danger.

En effet, voici ce qui se passe: la mèche remontée n'aspire point une plus grande quantité d'huile, le surplus élevé n'étant plus imbibé se charbone, le courant d'air qui se produit au moyen de la cheminée en verre vient souffler et activer l'incandescence de la partie charbonnée, la chaleur augmente, se communique dans la lampe, l'huile se vaporise, s'enflamme,—voilà la cause des accidents.

Si la flamme baisse, il faut éteindre la lampe, la laisser refroidir et la remplir de nouveau; mieux vaudrait encore ne pas se servir de cette huile, car la même chose se renouvelant, la lampe serait bientôt pleine d'huiles mauvaises.

Une huile de bonne qualité doit être claire et incolore ou d'une nuance paille, quelquefois avec un reflet bleuâtre.

Il faut verser de cette huile dans une soucoupe, y plonger une allumette enflammée qui doit s'éteindre à une température ordinaire.

Une huile remplissant ces conditions, offre toutes les qualités désirables.

Si cette huile fumait ou sentait en brûlant, c'est qu'alors la lampe serait mauvaise.

Les huiles de qualités inférieures et mauvaises sont en général de couleur foncées ou jaunes; il est vrai qu'elles offrent plus de sécurité à la science pour leur inflammabilité, mais à l'emploi elles sont dangereuses pour la sécurité et l'hygiène.

Dans une bonne lampe, l'huile de bonne qualité donne une flamme constante, blanche, sans odeur ni fumée.

Pour éviter la casse des verres, il faut élever progressivement la mèche, fixer la flamme au point où elle est la plus blanche et ne plus y toucher.

Quelques personnes ont l'habitude de baisser la mèche pour remplacer la veilleuse; ce moyen est dangereux et insalubre.

Dans ce cas, il faut avoir des petites lampes disposées pour cet usage.

La lampe doit être de préférence en verre clair plus large que profonde; la profondeur, pour les grandes mèches, ne doit pas dépasser 10 centimètres; pour les petites, 7 à 8.

Le pied de la lampe doit être lourd et solidement assis.

La mèche doit être molle et fonctionner librement dans le porte mèche.

Il est nécessaire d'éteindre la lampe et de la laisser refroidir avant d'y introduire l'huile.

Il faut avoir le soin de laisser au moins un doigt de vide.

CORRESPONDANCE.

Messieurs les Rédacteurs,

Le séminaire de Ste. Thérèse n'avait pas voulu laisser passer le *Jour de l'An*, sans offrir aux parents et aux amis de l'Education un banquet digne d'eux et digne de lui. Une magnifique *soirée musicale et dramatique* avait été préparée, et ce devait être donné à titre d'étrennes et de souhaits de *nouvelle année*.

Les souhaits ont été bien accomplis, les étrennes gracieuses, les convives furent charmés, le banquet fut un triomphe pour les élèves, et un trophée élevé aux talents des orphéonistes et des acteurs.

Plusieurs morceaux ont été exécutés à perfection; la musique vocale eut un brillant succès dans le *Boléro des Pyrénées* et la *St. Hubert*.

Le drame *Thomas Morus* fut bien joué, bien goûté et fort applaudi. M. P. Renaud, professeur de musique, remplit presque en tout temps la partie musicale. C'est un jeune homme d'avenir. Ses talents sont une vive exécution, un goût brillant de composition, en un mot, l'intelligence de son art. Peu de temps suffira pour le rendre fort dans la carrière qu'il a embrassée.

Nous avons encore remarqué au piano MM. Duval et Prévost, qui ne manquèrent pas de bien développer leurs brillantes dispositions. M. Sauvé, maître de chant, a montré beaucoup de tact et de goût et n'a pas manqué non plus de succès.

Cette maison a montré une fois de plus, le degré qu'elle occupe parmi les maisons de ce genre, et certes, elle se place et se soutient avec honneur au premier rang. Si les Directeurs de cet établissement déploient un zèle infatigable, si les parents font preuve des plus grands sacrifices, les élèves ne sont pas ingrats, et de leur côté, travaillent avec succès à l'honneur et à la réputation du collége, au bonheur de leur généreux parents, et à la stabilité de leur prochain avenir.

Agréez, monsieur le rédacteur, mes plus humbles remerciements,

UN AMI DE LA MAISON

NOUVELLES DU CANADA.

—Nous avons reçu une brochure de 20 pages intitulé: "*Index to the matters contained in the Civil Code of Lower Canada.*" L'auteur est M. M. O. Hart, qui annonce que son ouvrage a été soigneusement revisé par les premiers jurisconsultes.—M. John Lowell en est l'éditeur.

—A la cour de police du 8 courant, Elizabeth McCurdy, ivresse, $4 ou 2 mois de prison; Jas. O'Donnell, vol, renvoyé aux sessions de quartier.

—A la cour du recorder du 9 courant, 15 prisonniers ont comparu: D. Labrie, ivresse et assaut sur la police, $5 ou 1 mois de prison; Siffroy Lemay, assaut, $12 ou 2 mois de prison.

—Monsieur le curé de Saint-Roch de Québec accuse réception de la somme de $437 pour les incendiés de Québec, de la part du révérend H. Hoffen, pasteur de Greenbay, Wisconsin, et au nom des membres de sa congrégation, les sieurs P. Marchand, Charles Leclerc, Charles Henry et autres.—*Journal de Québec.*

—MM. John Leeming & Cie., annoncent une vente de chevaux, sleighs, harnais, robes, &c, &c, aux écuries de Paterson, rue Côté, pour Samedi, le 12 courant. On vendra en un seul lot un cheval, une cariole, un harnais, des robes, &c., appartenant à un Monsieur qui n'en a plus besoin. On vendra aussi plusieurs bons sleighs, qui ont eu peu d'usage, un beau dog-cart-sleigh, des harnais, robes, &c.

—Le Révd. Jas. Hoyt, premier pasteur de l'église presbytérienne, Orange, N J, écrit: "J'ai fait usage du Restaurateur et du Zilobalsamum pour les cheveux de Mme S A. Allen dans ma famille, et j'en suis très satisfait. C'est le remède le plus efficace pour combattre la calvitie et rendre leur couleur aux cheveux." A vendre par tous les droguistes. Dépôt, 108, rue Greenwich, New-York. 13

COMMERCE.

BUREAU DE *La Minerve*
Montréal. 9 janv.

Temps beau et pas aussi froid.

MARCHES MONETAIRES.

(Rapport spécial pour la *Minerve*.)

Montréal, 9 janvier 1867.

L'or ouvert à 134½ est fermé à 133¾.

Greenbacks achetés de 25¼ à 25½, et vendus de 24¾ à 25.

Argent acheté de 4 à 4½, et vendu de 3¾ à 4.

L. MARCHAND ET FILS,
Courtiers, 94. Rue St. Frs.-Xavier.

MARCHE EN GROS.

Montréal. 9 janv.

Marché tranquille prix, prix sans changement nominal. Un lot de farine en sac de choix a rapporté 3.50.

Farine par qrt de 196 lbs—Sup. extra, nominale, $8.25 à $8.50; extra $7.75 à $7.90; de goût, $7.40 à $7.60; superfine blé du Canada, nominal, $7.25 à 7.30; forte do, $7.30 à $7.35; superfine blé de l'Ouest, nominal, $0.00 à $0.00; superfine marque de la cité, nominal, $0.00 à $0.00; superfine No. 2, $6.75 à $6.90; fine $6.25 à $6.40; moyenne, $5.85 à $6.00; recoupes, $4.00 à $4.50; farine en sac, $3 40 à $3.50 par 100 lbs selon la qualité

Farine d'avoine, par qrt de 200 lbs — Une vente de 100 quarts d'une marque ordinaire a rapporté 5.00. Marché lourd.

Blé, par 60 lbs—Blé du printemps du Haut-Canada varie de 1.47½ à 1.50.

Pois, par 60 lbs—De 80 à 82c.

Avoine, par 32 lbs—32c en magasin.

Orge, par 56 lbs—Marché lourd, de 52½ à 55c en magasin.

Seigle, par 56 lbs—Nominal de 62½c à 65c

Blé-d'Inde, par 56 lbs—On demande 82½c pour mêlé, le droit payé. Pas de transaction.

Alcalis, par 100 lbs — Potasse, premières, $5.75 à $5.80; inférieures, à $4.70; troisièmes, $3 95. Perlasse, de $7.25 à $7.30.

Lard, par qrt de 200 lbs—Marché tranquille. Mess, de 19c à 20c. Prime Mess 14c, prime 12c.

Viandes abattues par 100 lbs— De $5.60 à 5.70 en argent banquable.

Beurre, par lb—Marché lourd et difficile à coter.

Fromage par lb—Marché lourd et nominal. Manufacture du Canada, de 11 à 12½c selon la qualité; nouveau, de 9 à 10c.

MARCHE DE NEW-YORK.

(Par télégraphe.)

New-York, 9 janv.

Coton—Lourd, de 35 à 35½c pour midling uplands.

Farine—Reçu 2,684 qrts, marché moins actif et prix sans changement décidé, ventes 6,600 qrts, 9.95 à 11.000 super de l'Etat, 11.15 à 12.00 ex do, 12.10 à 12.80 choisie do, 9.75 à 11.00 super de l'Ouest, 10.90 à 12 2. comm à ord ex de l'Ouest 12 25 à 14 35 choisis do.

Farine de seigle—Tranquille, 6,83 à 8 15.

Blé—Tranquille et ferme, ventes 14,000 mts, 2.40 à 2.42 No 2 de Milw.

Seigle—Tranquille et ferme 1.10 du Canada en entrepôt.

Orge—Lourd, ventes 9,000 mts, du Haut-Canada en franchise à 1.13.

Blé-d'Inde—Reçu 12 550 mts, marche lourd et à la hausse, ventes 7,000 mts, jaune de l'Ouest 1.12 en magasin, mêlé de l'Ouest en magasin offert à 1·20, mais il n'y a pas d'acheteurs.

Avoine—Reçu 8,050 mts, marché lourd et à peine aussi ferme, ventes 14,600 mts, 66 à 67c de Chicago et Milw, 68 à 69c New Ohio et 71c l'Etat.

Lard—Plus ferme à la clôture, nouveau mess, de 20.00 à 20.62 vieux do, de 19.00 à 19.50.

Saindoux—Fermé lourd, 11¼ à 12¼c pour vieux et 12¼ à 12¾c pour nouveau.

DERNIERS AVIS DE L'OUEST.

(Par télégraphe.)

Milwaukee, 8 janv.

Blé—No 1 ferme, $2.19 à $0.00 en magasin; No 2 2.07 à 0.00 en magasin; reçu 15,000 mts.

Farine—Ferme, $10.00 à $0.00.

Lard, mess—$18.00 à $00.00.

Saindoux—qualité supérieure 12c; No. 1 11c.

Chicago, 8 janv.

Blé—No 1 2.19 à 0.00 en magasin; No 2, 1 94¾ à 0.00 en magasin; reçu 12,000 mts.

Blé-d'Inde—83c à 00 en magasin; reçu 00,000 mts.

IMPORTATIONS.

9 janvier.

Par le Champlain—Benny McP & cie 3 btes, J A Hurler 3 do, J Walker & cie 2 btes 1 pqt, A D Daly 1 pqt, N Maumin 2 btes, J L Steele 9 btes, A D Daly 3 cqs 2 pqts 1 bte, W Maun 1 pqt, A W Wood 1 bte, H J S 1 pqt, N Davis 2 btes, H C & cie 75 do, F & F Bieford 1 lot d'effets, G Hagar 2 btes, P Robertson ¼ qrt, J W Craren 2 sacs 2 btes, J Morris 3 btes poisson.

Par le Grand Tronc Ouest—R Mitchell 400 qrts farine, Raphael 300 do, Hunsicker 200 do, 200 scs do, Stark & cie 200 do, W W Stewart 200 qrts do, M Craig 29 qrts alcalis, McKay & frère 11 do, Smith & cie 6 do, Divers 4 do, Parkyn 700 mts blé, Ogilvie & cie 700 do, J W Raphael 350 do, Tiffin 32 cqs wiskey, G Wait 30 tin beurre, J McKenzie 3 do.

PRODUITS REÇUS,

Par le Grand Tronc pour la semaine dernière et pour la semaine correspondante de 1866.

	5 janv. 1867.	3 janv. 1866.
Blé	7,370	1,050
Blé-d'Inde	....	....
Pois	4,200	950
Avoines	1,200	....
Orge	1,500	350
Seigle	350	....
Fleur	4,090	4,138
Farine d'avoine et blé-d'inde	....	100
Alcalis	158	605
Beurre	150	521
Fromage	....	....
Lard	110	110
Saindoux	40	55
Bœuf	....	....
Suif	....	30
Cochons abattus	1,263	562
Whiskey et Esprit de Vin	42	305
Tabac	20	52

Farines inspectées durant la semaine finissant le 5 janvier 1867 :

	qrts.
Supérieure extra	0
Extra Superfine	50
De goût	00
Superfine	2672
Do No 2	248
Fine	1
Ordinaire	38
Recoupes	0
Sûre	0
Rejetée	4
Seigle	0
Total	3,013

JOHN YOUNG,
Inspecteur.

WM. J. PATTERSON,
Secrétaire du Bureau de Commerce.

COTES DES FONDS.

BANQUES.	Mont. des Parts.	Payés.	Dividend 6 der. mois.	Fermés Prix.
B Montréal	$200	tout	5 p. cent	122¼ à 12 2¼
B Amé B N	£50stg	do	4 do	100 à 00
B Commer.	$100	do	3 do	74½ à 75
B Cité	80	do	4 do	99½ à 100
B Peuple.	50	do	4 do	103 à 104
B Molson	50	do	4 do	109 à 109½
B Ontario	40	do	4 do	99½ à 100¼
B Toronto.	100	do	4 do	106 à 00
B Québec	100	do	3½ do	97 à 97½
B National.	50	do	4 do	105 à 106
B Gore	40	do	3½ do	97½ à 00
B J Cartier	50	80 p. c	4 do	104 à 105
B T Est	50	85 p. c.	4 do	95 à 96
B Marchan.	$100	80 p. c.	4 do	105 à 106
B Union	100	20 p. c.	4 do	99 à 100
B des Artis	50	20 p. c.	4 do	90 à 95
B R du Can	50	30 p. c	4 do	92½ à 95
C. DE FER				
G T du C.	£100stg	tout	aucun	18¼ à 19¼
At. & St L.	100	do	do	....
G W du C.	82	do	2½ p. cent	12 à 13
Cha & St L.	200	do	aucun	10 à 11
do préféren	$200	do	5 p. cent	95½ à 97¼
MINES.				
Mon Conso	20	$15 10	....	$2 à 2.50
C Mines C.	4	90 p. c.	....	....
Cui Huron Bay	4	12 cts.	20p. cent	55 à 60
Arg & Cuiv L Huron	5	102 cts.	....	....
Québec & L Supérieur	8	$4 10	....	....
DIFFÉ. COM.				
C Télé M.	40	tout	5 p. cent	133½ 00
C Gaz Cité	40	do	4 do	131 à 132½
C urbain C	50	do	....	79 à 80
C Richelieu	100	do	10 à 12m	128 à 130
C Op N Int	100	do	10p.c12m	110 à 115
M Eléva. M	100	do	5p.c 6m	107 à 108
Cie B Col V	£50 stg	80 p. c.	aucun	....
C Glass Co	100	tout	12½ à 12m	103 à 104

BONS.	Fermés		Prix
Gouvernement 5 par cent, stg	82½	à	85
Gouvernement 5 par cent, ct	82½	à	85
Gouvernement 6 par cent, 1874, stg.	97	à	97½
Aqueduc de Montréal 6 par cent	88	à	90
Bons, Cité de Montréal 6 par cent	86	à	87½
Hâvre de Montréal 7 par cent	100½	à	101
Cité de Québec 6 par cent	87½	à	90
Cité de Toronto 6 par cent 1880	80	à	00
Cité d'Ottawa 6 par cent, 1880	88	à	90
Ch. de F. Champlain 6 par cent	84	à	85
Débentures de Comté	0	à	0

CHANGE.

Banque de Londres, 60 jours	109¾	à	110
Privés do	108¾	à	109¼
Privés avec documents	108	à	109
Banque de New-York	25	à	25½
Privés do	25½	à	26¼
Traites en Or do	¼ d'es	à	¼ prm
Argent	3¼	à	4¼
Or de New-York	134¼		

PRENTICE, MOAT & CIE.,
Courtiers et agents.
No. 19, Rue St. François-Xavier.
Montréal, 9 janvier 1867.

Avis Speciaux.

LES FÊTES!—Si, à l'approche des fêtes, vous désirez vous procurer à bon marché, Vins Madère, Oporto, Claret, Sauterne, Eau de-Vie, Genièvre, Liqueurs et Sirops, de tout genre, mais toujours excellents, Raisins, Figues, Prunes confites, etc, etc, n'oubliez pas que A. DUHAMEL, Epicier, 75, rue St. Laurent, a fait une réduction de *cinquante pour cent* dans ses prix pour le temps des fêtes. En lui rendant une visite, on se convaincra de la supériorité des articles qu'il vend, de la modicité de ses prix et de tout ce qui fait le renom d'une épicerie. Un bon assortiment de jambons et de viandes épicés; aussi, Haddecks fumés et Huitres de premier choix. Les effets sont livrés à domicile.

22 déc. 88—m k

P. LAURENT, 35, rue St. Laurent, vient de recevoir plusieurs caisses de Chemises de flanelle, Gilets et Caleçons tricotés, caisses Gants de kil, caisses de Nuages, &c., &c., le tout à vendre à une légère avance sur le prix coutant.

20 déc 9 D ak 26

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES

EXPÉDIÉES A "LA MINERVE."

Dépêches Spéciales.

Ottawa, 9 janvier.

Les moulins de Pontiac en haut de l'Ottawa dans le voisinage des Chats, ont été détruits par les flammes, hier. Ils appartenaient autrefois à l'honorable J. Egan. On croit que les pertes sont couvertes par l'assurance.

Le commerce de bois dans la région d'Ottawa promet d'être plus considérable que l'année dernière.

Hier soir, il y avait au *rink* une foule plus nombreuse que d'habitude. La musique de 100e jouait.

Lundi soir, un boucher du nom de Bufton a été assailli à la porte de l'hôtel Albion par deux bandits. Il s'ensuivit une lutte, mais comme plusieurs personnes venaient au secours du boucher, les malfaiteurs prirent la fuite.

Temps beau et clair.

A 8 hs. A. M. le thermomètre marquait 15 audessus de zéro.

Toronto, 9 janvier.

Cet après-midi, les autorités ont reçu ordre du solliciteur-général de transporter au pénitencier de Kingston, par un train spécial, les sept prisonniers feniens condamnés à mort, et dont la sentence est commuée en un emprisonnement de vingt années.

Demain, a midi, les procès des 32 autres prisonniers fenians, commenceront devant M. le juge Morrison

La Couronne sera représentée à ces procès par les mêmes conseils qu'aux dernières assises.

Le consul américain a retenu les services d'un éloquent et habile avocat pour défendre les fénians.

—o—

Dépêches Générales.

New-York 8.

Une autre assemblée importante des centres et délégués fénians a eu lieu ce soir. Un directoire de 9 membres a été choisi pour surveiller la conduite des officiers exécutifs et contrôler l'administration des deniers.

Loin d'être effrayés par la trahison supposée de James Stedhens, les fénians de cette ville se proposent de persévérer dans leur entreprise..

On a reçu une lettre de M. Stephens dans laquelle il déclare qu'il est surpris et indigné de la récente conduite des centres et délégués et des rapports qui ont paru dans les journaux sur sa défection Il nie avoir déserté l'organisation féniane et il refuse d'être déposé. Il demande la nomination d'un comité de 6 membres auquel il pourra expliquer la situation des affaires. Retenu dans sa chambre par la maladie, il n'a pu assister à l'assemblée

L'assemblée a été d'opinion que Stephens devait être écouté avant d'être finalement condamné.

New-York, 9.

Une dépêche de Matamoros au *Herald* dit qu'Escobedo est arrivé à Monterey le 23 du dernier mois.

Dernièrement, il y a eu un combat près de Guaydalacara dans l'Etat de San Luis Potosi, entre les forces de Mejia et les Libéraux. Ces derniers ont remporté une victoire complète.

Charleston, C. S. 9.

On a appris ce matin l'incendie de la prison de Kingston. 22 prisonniers nègres ont trouvé la mort au milieu des flammes.

New-York 9.

Des nouvelles du Mexique annoncent que Maximilien a convoqué un congres auquel chacun est invité à se rendre pour decider si l'empire doit continuer ou cesser d'exister.

Des passe-ports seront donnés à cet effet

(Par le Câble Transatlantique.)

Rome, 8.

L'embassadeur italien signior Tonello a finalement réglé les questions relatives à la condition future des affaires religieuses dans Rome sous le régime italien.

Le cabinet du Pape a consenti qu'à l'avenir la nomination des évêques sera faite par le St-Père, sujette à la sanction du gouvernement de l'empereur et du gouvernement d'Italie (?)

Londres 9 à midi.

5-20 à 72¼; Erié à 45; Ilinois central à 81. Consolidés à 91 au comptant.

Liverpool 9 à midi.

Le marché au coton est ouvert lourd aujourd'hui et il se fait peu d'affaires. Les ventes de la journée s'élèveront probablement à 8,000 balles. Les prix ne sont pas changés.

Vienne 9 à midi.

Le gouvernement autrichien a accordé une amnistie aux membres de la presse de toute l'empire, qui s'était rendus coupables d'offense envers le gouvernement.

Londres 9 à midi

Le *Times* d'aujourd'hui dans un article de fonds, parle de la question de l'*Alabama*. Il exprime l'espoir que l'effort pour régler l'affaire au moyen d'arbitres, sera couronné de succès.

Liverpool 4 à midi.

La barque *Harvest Queen*, parti de Swansea à destination de la Baltique, a sombré en mer. De tout l'équipage, il ne s'est sauvé qu'une personne.

—o—

Dépêches de Nuit.

Richmond, Virginie, 9.

Aujourd'hui la Législature a rejeté l'amendement à la constitution Le Sénat a voté à l'unanimité contre la mesure qui n'a obtenu qu'une voix dans la Chambre.

Nashville, Tenn., 9.

John Divon, pompier de cette ville, d'une humble condition et à la tête d'une famille composée de six personnes, vient d'hériter d'une fortune de $100,000 par la mort d'un parent arrivée dans le Missouri.

(Par le Câble Transatlantique.)

Londres, 9.

Il est encore rumeur qu'il va s'opérer des changements dans le cabinet anglais.

Paris, 9.

On dit que le conseil d'Etat a résolu de s'opposer au projet de loi relatif à la réorganisation de l'armée française.

Liverpool, 9 hs. P. M.

Le marché au coton a été facile aujourd'hui. Ventes 10,000 balles.

Londres, 9 hs. P. M.

Consolidés cotés à 91; 5-20 à 72¼; Ilinois central à 81¼; Erié à 45¾.

NAISSANCE.

En cette ville, le 9 du courant, la Dame du Dr. A. Dagenais, une fille.

MARIAGE.

A l'église du Coteau St. Louis, paroisse de Montréal, mardi, le 8 du courant, par le Révd. Chanoine G Leblanc, William-Henry Weeks, de Cookshire, township de l'Est, à Elena-Rosa-Teresa, fille de feu George Troutbeck, Ecr., du département du Commissariat, Montréal.

DECES.

—En cette ville à la Congrégation Notre-Dame, le 8 du courant, la Revde Sœur Ste. Denyse, née Geneviève Filion, à l'âge de 31 ans et 3 mois. Elle était en religion depuis 8 ans et 4 mois. Ses funérailles ont lieu ce matin à 7½ heures, à Notre-Dame de Pitié.

Wm. A. Curry,

AGENT D'IMMEUBLES ET COMPTABLE

AGENCE POUR

Maisons et Terrains; Emprunts faits sur des Propriétés Foncières.

BUREAU 84, GRANDE RUE ST. JACQUES

☞ Les capitalistes étrangers sont invités à communiquer avec l'annonceur.

6 juin. a 334

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN LEEMING & CIE

Chevaux, Sleighs, Harnais, Robes, &c. &c.

Aux écuries de PATERSON, Rue Côté, SAMEDI, 12 Janvier, on vendra un Cheval, Cariole, Harnais, Robes, &c, appartenant à un Monsieur qui n'en a plus besoin. Tout doit être vendu ensemble. On vendra aussi un beau Dog Cart Sleigh, cinq Sleighs en bonne condition, Capot en peau de buffle, Robes, Harnais, Cheval bai, &c.

Vente à DEUX heures et DEMIE.

102 JOHN LEEMING & CIE, Encanteurs.

GLACIARUM GUILBAULT.

La première grande FÊTE COSTUMÉE aura lieu JEUDI, le 10 courant. On est à faire de grands préparatifs. Un corps de musique de première classe sera présent. Les souscripteurs seront admis. Il ne sera permis à personne d'aller sur la glace, excepté les costumés.

Porte ouverte de 7 à 11 heures. Entrée sur la glace à 8 heures précises. Prix d'admission, 25 centins. ☞ Ayez vos billets.

8 janvier—100 J. E. GUILBAULT.

Aux Instituteurs.

La TRENTE-ET-UNIÈME CONFÉRENCE de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Jacques-Cartier aura lieu VENDREDI, le VINGT-CINQ du courant, à 9 heures de l'avant-midi.

La veille, à 7½ heures P. M., il y aura réunion des Membres du Conseil d'Administration.

Par ordre,
J. O CASSEGRAIN,
Secrétaire.

Montréal, 7 janvier 1867—1 2

On Demande

Une PLACE pour une ou deux Demoiselles dans une famille parlant le français exclusivement. Prix de pension Adressez sans retard : CECILIA L. HULET, Longueuil, C. E.

10 janvier—102 up

CORPORATION DE MONTREAL.

Département de l'Aqueduc.

AVIS

Est par le présent donné que la provision d'eau sera, à partir de ce jour jusqu'au 1er Avril prochain, répartie comme suit :

Toute cette section de la cité qui se trouve au-dessous du niveau de la rue Sherbrooke recevra l'eau depuis SIX heures A. M. jusqu'à SEPT heures P. M. chaque jour.

Et cette section de la cité qui se trouve au niveau de la rue Sherbrooke et au-dessus, depuis SEPT heures P. M. jusqu'à SIX heures A. M.

Cependant, chaque fois qu'il sera possible de le faire, la ville aura son approvisionnement d'eau ordinaire.

Par ordre,
LOUIS LESAGE,
Surintendant de l'Aqueduc.

Hôtel-de-Ville,
Montréal, 10 janvier 1867. } 202 ts c

AVIS.

Le soussigné a l'intention de s'adresser à la Corporation de la cité de Montréal pour obtenir la permission d'ériger deux engins à vapeur sur les premisses situées entre le canal, écluse St. Gabriel, et la rue des Seigneurs.

JOHN McDOUGALL.

Montréal, 9 janvier 1867—202 d

Province du Canada, District de Montréal, No. 1,569. } Cour de Circuit. Dame MARIE BERTHELET, Demanderesse, vs. GILBERT GIROUX, Défendeur.

Par encan public et par suite de saisie, il sera vendu par le soussigné, au domicile du Défendeur en cette cause, en haut de la rue Dufresne, faubourg Québec, en la cité de Montréal, Samedi, le dix-neuvième jour de Janvier courant, à dix heures de l'avant-midi, les effets et animal saisis en cette dite cause, savoir : un cheval, un sleigh, robes de buffle, &c. Le tout sera vendu pour argent comptant au plus haut offrant et dernier enchérisseur.

JOSEPH SIPLING, H C. S.

Montréal, 9 janvier 1867—2 2 p

LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION MUTUELLE tient à la *Howard Division Temperance Hall*, 6, Rue Bleury, des ASSEMBLÉES tous les VENDREDIS SOIRS seulement. Vous pouvez obtenir une MAISON DE $2,000 en payant 50 centins par semaine à la Société susdite. Les personnes doivent s'y joindre Vendredi le plus tard, vu que le nombre des membres est presque complet et que des parts pour un montant d'un demi million de piastres ont déjà été émises. L'appropriation de $2,000 aura lieu dans peu de jours. On peut se procurer gratis les réglements et les prospectus en français et en anglais

ALBERT ALLINGHAM,
Secrétaire,
3 janvier—96 mk 47, Rue Notre-Dame.

PERDUES

Le 7 courant, depuis le Magasin de M. Chs. Perrin, No. 123, Rue Notre-Dame, à la Rue Lagauchetière, SEPT PEAUX DE VISON, marquées de la lettre M à la tête de chacune d'elles. Celui qui les aurait trouvées recevrait une récompense généreuse en les rapportant chez M CHS. PERRIN

9 janv. dz—101

PERDUE.

MARDI APRES-MIDI, le 1er courant, durant une promenade par la ville et ses environs, une ROBE DE BUFFLE brodée en drap découpé bleu et blanc, et un FOUET noir en baleine. Ceux qui en auraient eu connaissance, recevraient une RECOMPENSE LIBERALE en en informant le Soussigné.

J. O. BOURGOIN,
147, Rue Ste. Elizabeth.

7 janvier.—q 99

On Demande

Dans une ACADEMIE DE DEMOISELLES, à Montréal, UNE MAITRESSE CATHOLIQUE capable de bien enseigner les langues Anglaise et Française.

S'adresser à "A. B.," chez MM. SADLIER & CIE. Libraires, Rue Notre-Dame, Montréal.

26 déc—90 dzi k

Situation Demandée.

Un Monsieur désirerait trouver de l'emploi soit dans une Banque ou dans un Bureau. Il possède une bonne main, connait les deux langues et peut fournir un cautionnement au montant de £2,000, s'il est nécessaire. Ce monsieur tient de plus en mains d'excellents certificats.

Pour les conditions, s'adresser au Bureau de *La Minerve*.

2 janvier. 95—k

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN J. ARNTON.

Vente à l'Encan de deux Maisons en Briques confortables dans le Quartier St, Louis.

JEUDI, le 24 Janvier, on vend a à mes Salles d'Immeubles, les DEUX MAISONS en Briques à deux étages, 113 et 165, Rue Ste. Elizabeth, couvertes en Fer-blanc, avec soubassements et attiques finis, et pourvues des améliorations modernes, construites sous la surveillance la plus minutieuse et avec les meilleurs matériaux. Cette Propriété est située dans la Rue Ste. Elizabeth (à peu de distance en haut de la Rue Ste. Catherine), au coin d'une nouvelle rue (Dufax), a 30 pieds de largeur avec un passage en commun en arrière Tous les accessoires, tels que Jaloulies pour l'été, Châssis doubles et dépendances, ainsi que les logements, sont dans un ordre admirable. La localité est très-respectable et sur les lots environnants s'élèvent de bonnes et belles Résidences, habitées par des familles tranquilles. Titre incontestable. Propriété commuee. Conditions de paiement faciles. On peut obtenir des permis pour visiter la Propriété, en s'adressant à mon Bureau.

Vente à ONZE heures.

101 JOHN J. ARNTON, Encanteur.

A Vendre.

UNE MAISON. No. 218, Rue Panet Prix £225. Conditions faciles.
S'adresser à
J, CAS. COURSOLLE,
No. 218, Rue Panet,
Quartier Ste. Mari

48—qmk

MAGASINS A LOUER.

DEUX MAGASINS de première classe à quatre étages, Place Jacques-Cartier Cette bâtisse est toute neuve et construite expressément pour le commerce. Conditions libérales.

Possession immédiate.

Sadresser au soussigné, rue St. Vincent, No. 29.

24 nov—65 S. GIRALDI.

SALLE DE QUILLES.

M. ISAAC DUROCHER, ci-devant du Cosmopolitain et du Terrapin, a le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis et au public de Montréal qu'il a loué la BELLE ET LARGE SALLE DE QUILLES jusqu'à présent occupée par M. HARRY MCVITTIE, et située sur la rue Notre-Dame, à trois portes à l'ouest du Terrapin. Cette salle, que l'on admet être une des plus confortables, des mieux aérées et des plus commodes de la cité, comprend quatre nouvelles allées, avec jeux de quilles neufs.

Le comptoir sera toujours approvisionné des meilleurs vins, liqueurs, champagnes, &c, sandwiches, pâtés au mouton, &c.

Le propriétaire espere, par sa longue expérience dans deux des plus célèbres maisons de ce genre au Canada, satisfaire même les plus difficiles. En même temps, il a l'espoir que par son attention et sa courtoisie, il s'attirera le patronage de ses nombreux amis et du public en général.

27 déc. 91—ds p

Dissolution de Société.

La société qui a existé en cette cité sous le nom de J TIFFIN & FILS a expiré ce jour par la limitation du temps Tous les associés sont autorisés à administrer et régler les affaires en suspens;

J. TIFFIN, SEN,
J. TIFFIN, JR.,
H. J. TIFFIN.

Les affaires continueront à se faire par JOS. TIFFIN, jr, et HENRY J. TIFFIN, sous les nom et raison de "TIFFIN, FRERES"

Montréal, 1 janvier 1867—97 dzi

NOURRITURE ESSENTIELLE

CONCENTRÉE POUR

LES ENFANTS et LES MALADES,

Preparée par CHS. MARTIN, Montréal,

Analysée par M. Girdwood, Docteur en Médecine M. R. C. S. E.,

Approuvée et recommandée par les membres suivants de la Faculté de Médecine de cette ville: MM A Hall Fraser, McCallum, Craik, Smallwood, Fenwick, Professeurs à l'Université McGill, et M. Peltier, Professeur à l'Ecole de Médecine et de Chirurgie, ainsi que les Docteurs F. W. Campbell, Girdwood, Hingston, McDonell, Miller, Reddy et Scmmidt, dont les CERTIFICATS sont publiés dans le *Montreal Evening Telegraph*.

Cette "Nourriture Essentielle concentrée pour les Enfants et les Malades" est la plus agréable pour le goût, la plus nourissante, la plus fortifiante et la plus digestive de toutes les préparations semblables qui se vendent, ne causant ni acidité, ni flatuosité et elle se prépare pour l'usage en quelques minutes.

☞ *Pour les Enfants en bas âge elle remplace parfaitement le lait de la Mère.*

La marque de commerce est garantie et chaque boîte porte, avec les directions, la signature du manufacturier.

CHARLES MARTIN,
SEUL PROPRIÉTAIRE,
493, Rue Lagauchetière, Montréal.

☞ Se vend chez tous les Chimistes, Pharmaciens et Epiciers principaux, dans des boîtes, à 20 cts, 30 cts et 60 cts.

20 novembre.—61—ak

Portraits en Costume d'Hiver.

W. NOTMAN

VIENT de compléter un nouvel arrangement pour des Portraits en Costume d'Hiver.

Ce style produit beaucoup d'effet et a en outre l'avantage de donner aux amis éloignés une excellente idée de nos hivers canadiens et des amusements suivants en Canada :

LA MARCHE A LA RAQUETTE
LE GLISSAGE EN TRAINES SAUVAGES
PROMENADE EN SLEIGH
LA CHASSE
LA MARCHE
L'EXERCICE DU PATIN

Donnent une variété charmante dans un Album.

W. NOTMAN,
PHOTOGRAPHE DE LA REINE,
17, Rue Bleury,
Montréal.

7 janvier—99

AVIS AUX IMPORTATEURS.

NOUVELLE LIGNE DE VAISSEAUX

ENTRE

MARSEILLES, QUEBEC ET MONTREAL.

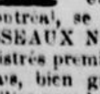

Nous attirons l'attention des importateurs, d'une manière spéciale, sur la nouvelle ligne maintenant établie entre Marseilles, Québec et Montréal, se composant de DEUX BEAUX VAISSEAUX NEUFS de 400 et 650 tonneaux, enregistrés première classe au Lloyd, anglais et français, bien gréés et rapides, qui laisseront Marseilles vers le 15 de Mars ou au premier Avril le plus tard.

Pour le fret et les conditions, s'adresser à MM. Chaix, Bryant & Cie, Marseilles; M. Jules Fournier, Montréal, et L. Lieutaud, armateur et marchand de bois, Toulon (France.)

JULES FOURNIER,
Agent.

3 décembre—73

VENTE PAR ENCAN.

PAR L. DEVANY.

AVIS.

Le Soussigné informe le public en général qu'ayant terminé ses VENTES POUR LES FETES, il commencera ses

VENTES DU SOIR

REGULIERES, CE SOIR (Vendredi) 4 janvier, auxquelles il vendra toutes sortes de MARCHANDISES pour clore des consignations.

Vente chaque soir à SEPT heures.

97 L. DEVANY, Encanteur.

SANS DENTS. AVEC DENTS.

Dents extraites sans Douleur

AU-DESSUS DU

METROPOLITAN HOUSE

236—RUE NOTRE-DAME—236

LE DR. YOUNG

DENTISTE CANADIEN,

A le plaisir d'annoncer aux citoyens de Montréal et des Villes et Villages environnants qu'il a maintenant à ses Bureaux des Appareils qui rendent l'extradition des dents non plus une opération douloureuse, mais plutôt une opération agréable. Les personnes faibles et timides et tous ceux qui le désirent, peuvent se débarrasser des dents et chicots qui les font souffrir, sans éprouver la moindre douleur, en aspirant son ACIDE NITRIQUE EXHILIRANT. Son usage n'offre aucun danger et produit la sensation la plus agréable,—laissant le patient parfaitement à l'aise, s'il est administré par un praticien au fait de ses propriétés particulières et connaissant ce qu'il faut pour guérir les maux inhérents à l'humanité. Il n'est pas simplement inoffensif, mais il a guéri nombre de maladies douloureuses, et peut être administré avec impunité aux forts comme aux faibles, aux vieux comme aux jeunes, et surtout pour les maux de tête et de gorge. Ce n'est pas une nouveauté pour le Dr. Young; il a eu deux années d'expérience. Il n'a rien épargné pour se procurer les meilleurs appareils du monde. Il a trois sortes d'appareils qui fonctionnent parfaitement. Un de ses appareils est du même genre que ceux du Dr. Colton, de New-York, avec lequel il a administré le gaz à plus de quinze mille personnes, sans aucun mauvais résultat. Il réclame pour sa nouvelle méthode de fabrication et d'aspiration du gaz, un avantage marqué sur l'Ether et le Chloroforme pour produire l'insensibilité. Au soutien de cette opinion, il apporte les raisons suivantes :—1o. l'insensibilité produite par l'Oxide Nitrique n'offre aucuns dangers pour la vie ou la santé, comme celles amenée par l'Ether ou le Chloroforme.—2o. l'Oxide Nitrique agit comme stimulant renforçant, à l'inverse des autres stimulants, qui affaiblissent. En surchargeant le sang d'Oxide, le patient acquiert une vigueur qui lui permet de supporter l'opération. L'Ether ou le Chloroforme, au contraire, soutiennent l'oxide du sang, et agissent comme sédatifs affaiblissant le système.—3o. L'Oxide Nitrique bonifie l'atmosphère d'un appartement. L'Ether et le Chloroforme, au contraire, affectent assez pour nuire à la santé du patient.

☞ Si vous avez besoin de DENTS ARTIFICIELLES—les meilleures—vous pourrez vous les procurer sur le champ et à BAS PRIX.

Cela est particulièrement vrai des RATELIERS SUPERIEURS AMELIORES, dont la beauté, la durabilité, la légèreté et la parfaite adaption au palais, éclipse tout ce qu'a produit la dentisterie.

Toutes les opérations sont exécutées scientifiquement.

Rateliers de tous genres à prix modérés.

20 octobre. 36—im &Ek

DISPENSAIRE DE MONTREAL

Nos. 1 et 3, Rue St. Lambert, et 252 et 255, Rue Notre-Dame.

MM WOLFRED D. E NELSON ET CIE., et M. GIRALDI (successeurs de J. M TURCOT et Cie.,) Chimistes et Droguistes, Rue Notre-Dame, remercient leurs nombreux amis et leurs pratiques pour l'encouragement libéral qu'il leur ont donné, et ils espèrent qu'ils continueront à leur accorder leur support. Ils attirent l'attention sur leur assortiment de Parfumeries, Savons, Brosses à Cheveux, à Ongles et à Dents, le contenu de dix-sept caisses venant d'Eugène Rimmel, Parfumeur bien connu de Londres et Paris; aussi sur leur fond de Drogues, Compositions Chimiques, etc., importées par l'*Achilles* et le *St. George*.

WOLFRED D E. NELSON,
Licencié du Collège des Médecins et Chirurgiens.
J. GUSTAVE LAVIOLETTE,
SERAFINO GIRALDI.

Montréal, 3 oct. 1866. 21

PECTORAL DE CERISE DU Dr. AYER

℞ pour la prompte guérison du Rhume, Frisson, Grippe, Enrouement, Croup, Bronchites, Consomption naissante, et pour le soulagement des consomptifs dans un état avancé.

Le champ de son utilité est si vaste et les cures qu'il a opérées sont si nombreuses, que dans presque toutes les parties du pays abondent des personnes publiquement connues qui ont été guéries des maladies des poumons même désespérées en en faisant usage. Lorsqu'on l'essai une fois, on ne tarde pas à s'apercevoir de sa supériorité sur les autres expectorants et lorsque sa vertu est connu le public n'hésite pas à choisir cet antidote des maladies des poumons inhérentes à notre climat. Tandis que des remèdes inférieurs ont manqué leur effet et ont été décriés, celui ci est devenu de plus en plus populaire à chaque essai; il a procuré aux malades des bienfaits qu'ils n'oublieront jamais et produit des guérisons trop nombreuses et trop remarquables pour être laissées dans l'oubli.

Nous pouvons assurer le public que ce remède est de la meilleure qualité et qu'il peut s'y fier.

Un grand nombre de ministre de la religion, de médecins, d'hommes d'Etat et d'éminents personnages ont prêté leur nom pour certifier l'utilité sans égale de nos remèdes, mais l'espace ne nous permet pas de les mentionner. Les agents ci-après nommés fournissent gratis notre Almanach Américain, dans lequel ils sont donnés avec toute la description des maladies dont ils ont été guéris

Que ceux qui ont besoin d'un altérant pour purifier le sang fassent usage de la Salsepareille du Dr. Ayer. Essayez-le et vous en connaîtrez la valeur.

Préparés par J. C. AYER & CIE, Lowell, Mass., et vendues par tous les principaux Droguistes.

18 déc—41 dm a BC

PAIN KILLER!

Ce remède, pris intérieurement, guérit la dyssenterie, le choléra, la diarrhée et les crampes et douleur d'estomac, les maladies des poumons, les coliques, les maladies du foie, la dyspepsie ou l'indigestion les maux de gorge, les rhumes subits, toux, &c.

Quand on l'applique à l'extérieur, il guérit les furoncles, panaris, coupures, meurtrissures, brûlures, plaies, foulures, entorses, enflures des jointures, mal de dent, douleurs au visage, névralgie et rhumatisme, pieds gelés, &c. &c.

☞ Gare aux contrefaçons et aux imitations. Demandez du *Pain Killer Végétal de Perry Davis* et n'en prenez point d'autre. A vendre chez tous les Droguistes et les Epiciers

Prix: 15c, 25c et 50c par Bouteille.

PERRY DAVIS & FILS,
Manufacturiers et propriétaires,
378, Rue St. Paul,
4 juillet—241—a 3 a A B C Montréal.

VENTE PAR ENCAN.

PAR J. G. SHIPWAY

Ce Matin.

Vente par ordre du Syndic.

Il SERA VENDU par ordre de T. S. BROWN, Ecr., Syndic Officiel, par Encan Public, sans réserve, JEUDI prochain, le 10 Janvier 1867, au magasin ci-devant occupé par Chas. G. Dagg, coin des Rues St. François-Xavier et St. Paul, les Marchandises suivantes, transportées pour la commodité de la vente, savoir :

Quarts de Sucre de Moscouade, Caisses de Sardines, Caisses de Réglisse, Chandelles de baleine, Sels Epsom, Caisses de Vitres de Windsor, Boites de Tabac, Briques blanches, Quarts de Soufre, Boites de Pipes, Boites de Savon de Castille.

— AUSSI: —

Thés, Fruits, Noix, Amandes, Noix de Muscade, Riz, Coton à Mèches, Empois Café moulu, Savons, Pierre Bleue, Raisins, Marinades, Sauces, Sagou et plusieurs autres articles.

Les détails seront donnés dans les petites affiches.

Vente à DIX heures.

99 J. G SHIPWAY, Encanteur.

CORPORATION DE MONTREAL,

ELECTIONS MUNICIPALES.

QUALIFICATION des MEMBRES.

L'attention publique est par le présent appelée aux Extraits suivants de l'Acte 29 et 30 Vic. chap. 56, passé à la dernière session du Parlement, savoir :

3. Les sections sept et huit de l'acte passé dans la quinzième année du règne de Sa Majesté (quatorze et quinze Victoria, chapitre cent vingt-huit) sont par les présentes modifiées en autant qu'elles permettent au maire, aux échevins et aux conseillers de la dite cité de se qualifier sur biens mobiliers; et désormais le maire et les échevins ne seront éligibles que lorsqu'ils posséderont et auront possédé, comme propriétaires, pendant les six mois qui précèderont immédiatement leur mise en nomination, un ou des immeubles, dans les limites de la dite cité, la valeur de mille livres, cours actuel, après paiement et déduction de leurs justes dettes; et les conseillers, pour être éligibles, devront posséder et avoir possédé comme propriétaires, pendant les six mois qui précèderont immédiatement leur mise en nomination, un ou des immeubles, dans les limites de la dite cité, de la valeur de cinq cinq cent livres dit cours, après paiement et déduction de leurs justes dettes, et la formule de serment insérée dans la trente-neuvième clause de l'acte quatorze et quinze Victoria, chapitre cent vingt-huit est amendée, par la suppression de cette partie de la dite formule qui a trait aux biens meubles.

4. Nul ne pourra entrer en office, comme maire, échevin ou conseiller de la dite cité, qu'il n'ait, au préalable, déposé et remis, entre les mains du greffier de la cité, une déclaration signée de sa main, constatant qu'il est qualifié tel que requis par la section précédente, et contenant une description détaillée de l'immeuble sur lequel il se qualifie.

5. Du moment que le maire, un échevin ou un conseiller cèdera ou aliénera, d'aucune manière quelconque, l'immeuble sur lequel il sera qualifié ou le grèvera d'hypothèques de manière à affecter le montant requis pour sa qualification, il sera loisible à deux électeurs ayant droit de vote à l'élection des dits maire, échevin ou conseiller respectivement, de présenter une requête au conseil de la dite cité pour requérir le dit maire, échevin ou conseiller, suivant le cas, de produire le titre d'un immeuble sur lequel il a droit de se qualifier, et, faute par lui de ce faire, son siège sera et deviendra vacant.

6. Nul ne sera éligible comme membre du conseil de la dite cité, qui sera endetté envers la dite cité pour taxes, cotisations ou taxes de l'eau (les comptes d'égouts ou de cotisations spéciales pour défrayer le coût d'expropriation exceptés), ou qui sera partie à ou intéressé dans un procès ou autres procédés judiciaires quelconques dont le montant excèdera cent piastres, cours actuel, et ou la corporation de la dite cité sera demanderesse ou défenderesse.

(Par ordre)
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 7 janvier 1867. } 99—qt c

OXIGENATION ATMOSPHERIQUE

BREVETÉE AUX ETATS-UNIS,

Pour ôter les

DOULEURS DE TOUTE NATURE

LES

RHUMATISMES, ETC.

Sans aucun remède ni souffrance

LES

FIEVRES INTERMITENTES

SONT ENLEVEES EN 35 MINUTES.

LOUIS FOUILLOUX,

Inventeur de cette méthode extraordinaire qui produit des effets si merveilleux,

487, RUE CRAIG (A MONTREAL,) 487

Tous les jours, Dimanches et Fêtes exceptées

Traitement à domicile.

15 juin 1866—232 a E c

SIROPS DE GARDNER

J. Gardner, Chimiste et Droguiste, 455, Rue NOTRE DAME, près la Rue McGill, annonce à ses amis et pratiques qu'il est prêt à vendre ses

SIROPS DE CHOIX

en grandes bouteilles comme d'ordinaire. Sirops mis dans des bouteilles de grandeur ordinaire (*à vendre seulement en gros*) à 2s. 6d. par douzaine de moins que dans les grandes bouteilles.

J GARDNER,
Rue Notre-Dame, près la rue McGill.

18 déc—84

ESSENCES ODORIFERANTES

les plus pures et les plus fortes à vendre en gros et en détail.

J. GARDNER,
Rue Notre-Dame.

ESSAYEZ LA POUDRE DE GARDNER POUR BOULANGER

18 déc. c E 84—r

SI VOUS VOULEZ ÉPARGNER VOTRE ARGENT

Achetez un des REFRIGERANTS de MEILLEUR ET CIE., faits de bois sec, sain, fortement lié, avec ventilation combinée convenable, carbone agissant comme désinfectant, produisant une atmosphère froid, sec et pur, sans humidité, sans condensation de moiteur et sans odeur de sciure, etc. Telles sont les qualités que possèdent les Refrigérants que nous offrons au public à un prix qui ne nous donne qu'un léger bénéfice. GRANDEUR, 5 pieds.

MEILLEUR ET Cie.,
Manufacturiers
DÉPOT DE POÊLES, 526, Rue Craig,
Près de la Place-d'Armes.

12 juin. 235

1867.

NOUVELLES CRINOLINES

DE

J. W. BRADLEY.

CRINOLINE ELLIPTIQUE

OU A DOUBLE CERCLE.

Ces crinolines ne plient ou ne se brisent pas comme les cercles simples, mais conservent leur forme gracieuse et parfaite, où trois ou quatre crinolines ordinaires auraient été mises de côté comme inutiles. Chaque crinoline est composée de deux cercles en acier bien faits, fortement liés ensemble, de sorte qu'ils forment la crinoline la plus forte, la plus flexible et la plus légère. De fait, pour la promenade ou la maison, l'église, le théâtre, les chars, carosses, assemblées nombreuses, &c, &c, &c, elles sont supérieures à toutes les autres, et réunissent le confort, la durée et l'économie, à cette élégance de forme qui fait de la

CRINOLINE ELLIPTIQUE

OU A DOUBLE CERCLE

La favorite du monde élégant

Pour jeunes Dames, Demoiselles et Enfants elles sont très-supérieures à toutes les autres.

Demandez la

CRINOLINE ELLIPTIQUE OU A DOUBLE CERCLE

manufacturée exclusivement par

WESTS, BRADLEY & CARY,

les seuls propriétaires de la patente,

97, *Chambers*, et 79 et 81, *Rue Reade*,
NEW-YORK.

☞ A vendre dans tous les magasins de première classe aux Etats Unis, Havane, Cuba Mexique, Amérique du Sud, Indes Occidentales et autres pays.

CRINOLINE ELLEPTIQUE

DE

J. W. BRADLEY

Nouvelles Modes du Printemps

L'EMPRESS TRAIL,

L'ORGUEIL DE L'UNIVERS,

Et autres formes de toutes grandeurs et de numéros différents.

A VENDRE PAR

H & H. Merrill.

CRINOLINE ELLIPTIQUE

A Double Cercle

DE

J. W. BRADLEY.

Crinoline la plus populaire, la plus élégante, la plus à la mode et la plus économique

A VENDRE CHEZ

G. A. Gagnon & Cie.

CRINOLINES ELLIPTIQUES

DE

BRADLEY

Sont la plus grande amélioration dans les Crinolines pour Dames que nous ayions vue.

Elles sont tout-à-fait élégantes et confortables.

A VENDRE PAR

Joseph Beaudry & Cie.

MODES DU PRINTEMPS.

CRINOLINES

Elliptiques et à double cercle

LE NEW EMPRESS

Et toutes autres formes de toutes les grandeurs

A VENDRE PAR

Henry Morgan & Cie.

AVIS AU MONDE ELEGANT.

NOUVEAUTÉ DE LA SAISON

L'Imperial Trail

Et autres crinolines elliptiques de toutes grandeurs fabriquées par

J. W. Bradley.

A VENDRE CHEZ

Murphy, Freres.

ELLES FONT FUREUR

LES

CRINOLINES A DOUBLE CERCLE

DE

J. W. BRADLEY.

Elles sont de beaucoup supérieures aux autres en beauté, grâce, confort, élégance et durée.

A VENDRE CHEZ

Madame Gunn.

ACHETEZ LA MEILLEURE

La Crinoline à dernière façon,

CELLE A DOUBLE CERCLE,

Fabriquée par

J. W. BRADLEY

A VENDRE PAR

Dufresne, Gray & Cie.

17 juillet—250 am

C. V. O. DE MONTREAL.

Avis aux Importateurs.

Les Vaisseaux de la Compagnie V. O. M., LIGNE DE GLASGOW, doivent partir de la CLYDE pour PORTLAND comme suit :

1867

ST. GEORGE, Capt. SMITH, Mercredi 23 Janv.
ST. ANDREW, Capt. SCOTT, " 6 Fév.
ST. DAVID, Capt. AIRD, " 20 Fév.

Pour le prix du Fret et du Passage ou autre information, s'adresser à

HUGH & ANDREW ALLAN,
70 Agents

Licitation Volontaire.

Seront vendus LUNDI, le QUATORZE de JANVIER prochain (1867), à DIX heures A. M., à a porte de l'Eglise de la Paroisse de Laprairie de la Magdeleine, les Immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession de feu Julien Bourassa, savoir :

1o.—Une TERRE située en la Côte Lafourche, dans la Paroisse de Laprairie de la Magdeleine, contenant d'abord trois arpents, huit perches, neuf pieds de front sur quinze arpents de profondeur, de là quatre arpents sept perches, onze pieds de largeur sur encore dix arpents de profondeur, formant en tout cent cinq arpents et trente-six perches en superficie ; bornée en front par le chemin public de la Côte Fontarabie, en profondeur par les terres de la Côte "Les Prairies," d'un côté partie par Hubert Bourassa et partie par Octave et Vital Perrier, d'autre côté partie par Louis Brosseau dit Sac-Epée, et partie par le dit chemin public de la Côte Fontarabie, avec une Maison, deux Granges et autres dépendances.

Mais de cette Terre il faut retrancher le Terrain occupé par le chemin de fer de Montréal et New-York qui la coupe obliquement, le dit Terrain contenant trois arpents et soixante-douze perches en superficie.

2o.—Une autre TERRE située dans la seconde concession de la Côte Fontarabie, dans la dite Paroisse, contenant un arpent et quatre perches de largeur, sur quarante-quatre arpents de profondeur, bornée à bout par les terres de la première concession de la dite Côte Fontarabie, à l'autre bout par sa profondeur, d'un côté par Jean-Baptiste Perron, d'autre côté, par Hubert Bourassa, presque toute en bois debout.

Pour les conditions de vente, s'adresser au Notaire soussigné, à Laprairie.

A. BEAUVAIS, N. P.

Laprairie, 26 décembre 1866.—90 ts s

Dr. C. F. F. TRESTLER

DENTISTE CANADIEN-FRANÇAIS,

No. 122,—*RUE CRAIG*—*No.* 122

(Vis-à-vis la Rue Côté.)

11 août.

Patates! Patates! Patates!

A VENDRE

4,000 MINOTS DE PATATES CEUILLIES A LA MAIN, garanties en bon ordre, arrivant tous les jours et à vendre.

S'adresser à

LARARE TURCOTTE,

Sur la propriété de M. J. Tiffin, occupée par M. S. Forest, 147, Rue St. Paul, vis-à-vis le Marché Bonsecours.

27 déc. 91—dzi k

LE PAIN KILER

EST UN

BAUME POUR TOUTES LES BLESSURES.

Nos premiers Médecins l'emploient et en recommandent l'usage ; les Pharmaciens en constatent la demande fréquente, et les Droguistes en Gros la considèrent comme un des Articles les plus importants de leur commerce.

Tous les Marchands de Médecine parlent en sa faveur, et sa réputation comme

REMEDE DE GRANDE VALEUR

Est parfaitement reconnue et en fait la

PLUS IMPORTANTE MÉDECINE DU SIÈCLE

PRIS INTÉRIEUREMENT, IL GUÉRIT

la Dyssenterie,
le Choléra, la Diarrhée,
les Crampes, les Douleurs d'Estomac,
d'intestins, les Coliques, la Dyspepsie, le
Maux de Gorge, les Rhumes, la Toux, &c., &c.

APPLIQUÉ A L'EXTÉRIEUR, IL GUÉRIT

les Clous,
les Contusions,
les Panaris, les Coupures,
les Brûlures, les Entorses, les
Tumeurs, les Maux de Dents, les
Douleurs de la Figure, la Névralgie,
le Rhumatisme et les Engelures des Pieds,
etc., etc., etc.

La Douleur semble être l'apanage des pauvres mortels de même que la mort, et elle s'abat sur nous à tout moment. Il est conséquemment très-important que l'on puisse se procurer des moyens de soulagement au moment où nous en avons besoin.

Ce moyen de soulagement réside dans le PAIN KILLER de PERRY DAVIS, dont la réputation est répandue sur tout le globe. Dans les glaces des régions polaires comme sous le soleil des tropiques, sa vertu est reconnue et appréciée. Et en lui l'humanité souffrante a trouvé un soulagement à ses douleurs

L'effet du PAIN KILLER sur le patient, lorsqu'il est pris à l'intérieur, est utile dans les cas de Rhumes, Toux, Douleurs d'Intestins, Choléra, Dyssenterie et autres dérangements du système. Son succès comme remède appliqué à l'extérieur dans les cas de Brûlures, de Contusions, d'Entorses, de Coupures, de Piqures d'insectes, etc., lui a valu les premières places parmi les médecines du jour.

Méfiez-vous des contrefaçons. Demandez le PAIN KILLER VÉGÉTAL de PERRY DAVIS, et pas d'autre.

☞ A vendre chez tous les Pharmaciens et Epiciers.

Prix, 15 Cts., 25 Cts., 50 Cts. la Bouteille.

Perry Davis & Fils,

Fabricants et Propriétaires,
378, Rue St. Paul,
Montréal, C.E.

Juillet. 6

SALLE DE QUILLES.

M. ISAAC DUROCHER, ci-devant du Cosmopolitain et du Terrapin, a le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis et au public de Montréal qu'il a loué la BELLE ET LARGE SALLE DE QUILLES jusqu'à présent occupée par M. HARRY MCVITTIE, et située sur la rue Notre-Dame, à trois portes à l'ouest du Terrapin. Cette salle, que l'on admet être une des plus confortables, des mieux aérées et des plus commodes de la cité, comprend quatre nouvelles allées, avec jeux de quilles neufs.

Le comptoir sera toujours approvisionné des meilleurs vins, liqueurs, champagnes, &c, sandwiches, pâtés au mouton, &c.

Le propriétaire espère, par sa longue expérience dans deux des plus célèbres maisons de ce genre au Canada, satisfaire même les plus difficiles. En même temps, il a l'espoir que par son attention et sa courtoisie, il s'attirera le patronage de ses nombreux amis et du public en général.

27 déc. 91—ds p

IMPORTATION DE 1866

DUFRESNE & McGARITY

Exposent en vente, à des prix réduits, durant les Fêtes, un des assortiments les plus complets d'Epiceries, Thé, Café, Fruits et Raisin, Vins d'Espagne, de Portugal et Français, meilleure Eau-de-Vie, Genièvre et toute sorte de Liqueurs fines, etc., etc., qui aient jamais été offerts au public

Toutes commandes recevront l'attention personnelle de l'un des associés.

PAR EXPRESS, des consignations journalières de Dindes sauvages, Poules de prairies, Cailles, Huîtres de Baltimore, Finnan Haddies, etc., etc.

DUFRESNE & McGARITY,
91-r 228, rue Notre-Dame.

LIVRES.

Gare à la Prusse! 1 vol. in-8, br........ $0.13
Traité de la Fabrication des Liqueurs Françaises et Etrangères sans distillation, par L. F. Dubief, 1 vol. in-12, br.......... 1.00
Nazareth et Lorette, par M l'abbé Anselme Mélochau, 1 vol in-12, br.......... 0.38
Jésus dans son enfance modèle de la jeunesse chrétienne, 1 vol. in-18, br....... 0.10
Dictionnaire Classique Universel Français Historique, Biographique, Mythologique, Géographique et Etymologique, suivi d'un Dictionnaire de la Prononciation, et approuvé par le Conseil de l'Instruction Publique du Bas-Canada, par M. Th. Bénard, 1 vol. in-18, cart., (la douzaine).. 8.00

En vente à la Librairie de

J. B. ROLLAND & FILS,
98 r Rue St. Vincent, Nos 12 et 14.

CONSOMPTION.

LE LONDON LANCET, du 17 Nov., renferme un quatrième rapport de cas de Consomption traités avec de l'EMULSION PANCREATIQUE par HORACE DOBELL, M. D., Médecin de l'Infirmerie Royale pour les maladies de poitrine.

L'EMULSION est vendue en bouteille à 75 centins, $1.40 et $2.40 chaque par tous les chimistes.

Préparée par SAVORY & MOORE, 143, Rue New Bond, Londres, Chimistes de la Reine, du Prince de Galles, de l'Empereur Napoléon et du Roi des Belges.

Agents en Gros :

FRANCIS CUNDILL & CIE,
33, RUE LEMOINE,
22 déc—88 m k Montréal.

Compagnie Telegraphique de Montreal.

AVIS est par le présent donné que l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires aura lieu au Bureau de la Compagnie, à Montréal, VENDREDI, le ONZIEME jour de JANVIER prochain, à UNE heure P. M., pour élire les Directeurs pour l'année courante et généralement pour la transaction des affaires de la Compagnie.

Un Dividende de CINQ PAR CENT pour le semestre finissant le 30 novembre dernier a été déclaré sur le capital payé de la Compagnie, et sera payable au Bureau de la Compagnie le et après Vendredi, le 11 Janvier.

Les livres de transport seront fermés du 31 Décembre jusqu'à près l'assemblée générale.

Par ordre du Bureau,

JAMES DAKER,
Secrétaire.

Bureau de la Compagnie Télégraphique, Montréal, 27 décembre 1866. } 92 l

Enquête sur l'Administration

DU

BUREAU D'ENREGISTREMENT

DE LA

DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTREAL.

Toute personne qui désire donner témoignage ou information au sujet d'une enquête que je fais maintenant, sur l'Administration du Bureau susdit, est priée de se présenter en aucun jour, entre 10 heures A. M. et 3 heures P. M., de ce jour jusqu'au 10 courant.

GEO. FUTVOYE,
Commissaire
d'après le chap. 13 des Statuts Refondus du Canada.

Bureau d'Enregistrement, Montréal, 2 janvier 1867. } 95 j

DISPENSAIRE DE MONTREAL

Nos. 1 et 3, Rue St. Lambert, et 252 et 255, Rue Notre-Dame.

MM WOLFRED D. E. NELSON ET CIE., et M. GIRALDI (successeurs de J. M TURCOT et Cie.,) Chimistes et Droguistes, Rue Notre-Dame, remercient leurs nombreux amis et leurs pratiques pour l'encouragement libéral qu'il leur ont donné, et ils espèrent qu'ils continueront à leur accorder leur support. Ils attirent l'attention sur leur assortiment de Parfumeries, Savons, Brosses à Cheveux, à Ongles et à Dents, le contenu de dix-sept caisses venant d'Eugène Rimmel, Parfumeur bien connu de Londres et Paris ; aussi sur leur fond de Drogues, Compositions Chimiques, etc., importées par l'*Achilles* et le *St. George*.

WOLFRED D. E. NELSON,
Licencié du Collège des Médecins et Chirurgiens.
J. GUSTAVE LAVIOLETTE,
SERAFINO GIRALDI.

Montréal, 3 oct. 1866. 21

ETABLISSEMENT Hydrothérapique de Montréal.

Hydrothérapie rationnelle. Traitement spécial des Maladies Chroniques, Nerveuses, Rhumatismales, de la Peau, des Voies Digestives, Genito-Urinaires,

296, Rue Dorchester.

G. S DE BONALD, M. D C. M., Membre de la Société Impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de France, &c, &c, &c.

22 février—138 a k

ALPHONSE JACQUES,

AVOCAT,

10—P[illegible] Rue St. Jacques—10.

M. A. Jacques suivra le Circuit de Verchères.
25 oc[illegible] 40—tm

Dr. BELLE

CHIRURGIEN-DENTISTE,

No. 471, RUE CRAIG, No. 471,

(*Vis-à-vis le Champ-de-Mars.*)

14 mai—a 205

Argent à Prêter

En somme de 1,500 piastres sur hypothèque ou sur billets.

S'adresser à

A. A. SEERS, Notaire,
No 15, Petite Rue St. Jacques.

19 déc—85 m k

DUHAMEL & DROLET,

AVOCATS,

Bureau : No 28, Rue St. Vincent, Montréal.
JOSEPH DUHAMEL. | GUSTAVE A. DROLET.

M. Drolet suivra les cours de St. Jean.

22 sept. 12 sm

MAISON ST. JEAN & LESIEUR.

GRAND ETABLISSEMENT

DE

Marchandises Seches

RUE NOTRE-DAME,

ENSEIGNE DES

DEUX PAVILLONS VERTS,

Quelques portes plus haut que son ancien Magasin.

Les soussignés informent leurs nombreux amis et le public, tant de la ville que de la campagne, qu'ils viennent d'ouvrir un nouvel établissement à l'adresse ci-dessus, après avoir fait l'acquisition de plusieurs FONDS DE MAGASINS à des PRIX TRÈS-RÉDUITS. Ils profitent de l'occasion pour offrir en vente une grande quantité de

Marchandises des plus variées et à bon marché.

Comme il serait trop long de donner ici une liste des nombreux articles offerts très-au-dessous de leur valeur, le public est invité de faire une visite à ce nouvel établissement pour se convaincre par lui-même de la qualité des articles et de la modicité des prix.

MM. ST. JEAN et LESIEUR, pour faciliter leurs pratiques, ont aussi un Département de HARDES FAITES pour tous les goûts. Un Tailleur expérimenté est aux ordres de tous ceux qui visiteront cette maison. Les commandes seront promptement exécutées, sous la surveillance d'ouvriers habiles.

Les affaires de M. ROMAIN ST. JEAN seront réglées par cette maison.

St. Jean & Lesieur,
RUE NOTRE-DAME,
Enseigne des deux *Pavillons Verts*.

20 nov—61

CORPORATION DE MONTREAL.

LISTES DES VOTEURS

AUX

Elections Municipales et Parlementaires.

AVIS PUBLIC EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ que les LISTES DES VOTEURS aux Elections Municipales et Parlementaires pour les différents Quartiers de la Cité de Montréal, faites par les Cotiseurs d'après la Loi, ont été livrées au soussigné ; et que les dites Listes des Voteurs seront exposées à l'Hôtel-de-Ville, pour l'examen de toutes personnes y concernées, à des heures convenables, savoir : depuis DIX heures A. M. jusqu'à QUATRE heures P. M., depuis le PREMIER jusqu'au QUINZE JANVIER prochain ; et toute personne qui demandera à être ajoutée aux dites Listes des Voteurs, ou tout électeur qui désirera en faire rayer aucun nom, fera cette demande PAR ECRIT et signée de SON NOM, mentionnant le quartier auquel il appartient, et il la fera livrer au soussigné le ou avant le QUINZIEME JOUR de JANVIER prochain.

AVIS PUBLIC est aussi par le présent donné que sous l'Acte 23 Vic., chap. 72, le droit de vote aux Elections de Maire et de Conseillers dans cette Cité, a été étendu aux personnes résidant hors des limites de la Cité qui possèdent des maisons de résidence dans les dites limites ; et dans les cas des dites personnes il est de plus pourvu par la CINQUIEME Section du dit Acte, comme suit, savoir : "chaque électeur ayant "droit de voter dans un Quartier seulement votera dans ce Quartier, et chaque électeur ayant "droit de voter dans plus d'un Quartier, ET RÉSIDANT EN DEHORS DES LIMITES DE LA CITÉ, déclarera au moins un mois avant l'élection, dans "quel quartier il désire voter, et à défaut de ce "faire, le Bureau des Reviseurs déterminera "dans quel quartier il aura drait de vote, à telle "élection."

AVIS PUBLIC est de plus par le présent donné que sous l'Acte 29 et 30 Vic. chap 56, (passé à la dernière session du Parlement) les propriétaires dans la Cité auront droit de voter dans chaque Quartier où ils possèdent des immeubles, tout individu qui occupe un Bureau, Magasin ou Place d'Affaires dans un Quartier et qui a son domicile ou un immeuble dans un autre Quartier, a le droit de voter dans l'un et l'autre Quartier pour les Conseillers.

(Par ordre.)

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 27 Décembre 1866. } ds 92

RESTAURANT DELMONICO

ATTENTION !

Le 10 Janvier 1867, M. LAPORTE prendra des PENSIONNAIRES à raison de $12 par mois ou $3 par semaine.

La table sera toujours fournie des mets les plus recherchés. Trois repas seront donnés par jour.

29 déc. 93

Compagnie des Vapeurs Océaniques de Montréal.

STEAMER POUR ST. JEAN, TERRE-NEUVE

Le SS. *BELGIAN*, Capitaine Brown, partant de PORTLAND SAMEDI, le 19 Janvier, arrêtera à ST. JEAN, T.-N., pour débarquer et prendre des passagers.

Passage de première classe, $40, de Montréal à St. Jean.

Pour le passage, s'adresser à

H. & A. ALLAN.

4 janvier 1867—98 dz

Dissolution de Société.

La société qui a existé en cette cité sous le nom de J TIFFIN & FILS a expiré ce jour par la limitation du temps. Tous les associés sont autorisés à administrer et régler les affaires en suspens ;

J. TIFFIN, SEN.,
J. TIFFIN, JR.,
H. J. TIFFIN.

—ET—

Les affaires continueront à se faire par JOS. TIFFIN, jr, et HENRY J. TIFFIN, sous les nom et raison de "TIFFIN, FRÈRES."

Montréal, 1 janvier 1867—97 dsi

LISTE DES LETTRES

NON RECLAMEES au Bureau de Poste de Montréal, reçues entre le

15 ET LE 31 DECEMBRE 1866.

Les chiffres indiquent le nombre de lettres à la même adresse.

En demandant une de ces lettres on devra spécifier si elle a été annoncée.

Outre cette liste, une autre des lettres de VILLE est affichée à l'entrée du Bureau, correspondant aux mêmes dates.

Liste des Messieurs.

A

Allard Charles — Auger Jacques

B

Beuard A — Brunet Alexis
Bazotte Révd — Berliner Adolphe
Blanchard Eusèbe — Basilière Ludger
Boutin J B — Beriau Joseph
Brault L N — Bedard Louis
Bilodeau Pierre — Bourgeois Philippe
Bechard Narcisse — Brunet Melosieul
Bleau Toussaint

C

Chabott N O — Charron Edouard
Charon Antoine — Cusson Bernabé
Collard David — Chartier Joseph
Clouet Jean — Cadère Joseph
Cyr Miche — Carier Simon
Clairemont Théodore — Chenier A

D

Décarie Augustin — Décareau Olivier
DeLangue Arthur — Dupras C
Dubois C — Duchenay Hettor
Desrochers H — Deloge Louis
Demers Louis — Deguise Olivier
DeLorimier S — Deguise Pierre
Desrosiers L J P — Denis Xavier
Duclos Wm.

E

Ethier Benjamin

F

Filiatrault Casimir — Fréchette Ambroise 2

G

Guay Abraham — Goyette Antoine
Gaboury Alphonse — Gour Gilbert
Gaucher Joseph — Gervais Jean Bte
Gravel Moïse — Goulet Napoléon
Gadbois O — Gibeau Olivier

H

Hupée George — Hebert S

L

Lefebvre Alphonsa — Lajeunesse Alphonse
Lamoureux Charles — Lalonde C F
Larose Dominique — Lapointe Edouard
Lemieux Ferdinand — Larocque Joseph
Laberge François — Lamontagne Joseph
Ledoux J B — Lambert Joseph—2
Léveillée Jean — Lepine Joseph
Leduc Joseph — Lavigne Jacques
Langlois Joseph — Laroche Louis
Lemasure Louis — Létournaux L
Larose Louis — Lymburner M E
Lepage F Olivier — Loiseaux Pierre
Legault Delle Denise — Lusignan A.

M

Ménard Napoléon — Morin L S
Magnant Léon — Milot Isaac
Monpetit Gilbert — Mirre J Bte
Mayer Joseph — Millette François
Marteau C — Mondet Arthur
Masson Adolphe — Mathieu Jean
Martineau J Bte — Moquin M

N

Nadeau Onésime — Nazard Louis
Normand Joseph — Noël Casimir

P

Perreault Jérémie — Plamondon H
Proux Ephrem — Paquet Eusèbe
Paré Cyrille — Pariseau Narcisse
Paquette M — Péradeau Léonidas
Péreau André — Piché Albert

S

Sarochelle Barthélemi — Soulière Clément
Salois dit Caya Michael — St Jean R
St Onge Joseph — St Aubin François

T

Terroe A J — Trudel Alexis
Thibaudeau Cléophas — Trudell Francis
Thibeault Moïse — Thibeault Marie Louise

E. S. FREER,
Maître de Poste.

Bureau de Poste, Montréal, Janvier 1867 } 98

LISTE DES LETTRES

NON RECLAMÉES au Bureau de Poste de Montréal, reçues entre le

15 ET LE 31 DECEMBRE 1866.

Les chiffres indiquent le nombre de lettres à la même adresse.

En demandant une de ces lettres on devra spécifier si elle a été annoncée.

Outre cette liste, une autre des lettres de VILLE est affichée à l'entrée du Bureau, correspondant aux mêmes dates.

Liste des Dames

B

Bruneau dme — Baron dme
Barthe Eléonore 3 — Blache Julie
Bélisle Louise — Bélaire Philomène
Bélisle dme Olivier

C

Campeau Adélaïde — Champagne dme
Chevalier Cordelie — Causon Rosalie
Cardinal D — Caron Léocadie
Charon Marie — Collard Sophie

D

Duquette Alphonsine — Drapeau Veuve
Daunais E — Dagenais Marie
Dumond Philomène — Dupré Célina
De Lafontaine Thérèse — Demouchelle T 2

F

Fortier J dme

G

Gagnon Adélaïde — Gaunai Clémence
Godon Joséphine — Gagnon Marie

J

Jodoin L. Dme — Jacques Adèle Dme

L

Lovez Adèle — Lagacée Veuve
Lalonde Délima — Labelle Flavie
Lacroix Louise — Lanthier Louise
Lessard Louise — Lalonde Louise
Laurence Luce — Larivière Susanne
Lalonde Virginie — Lanthier Louise
Lachapel A Dme

M

Moussette V. Veuve — Morin Marie E.
Moreau Joséphine — Monpetit Célina

P

Peltier Jules Dme — Patrie Dme
Paladeau Mathilde — Petit Thersille

S

Sabourin Dlle M.

T

Tardif Dme Ve Etienne — Tassie Miss F.
Tessier Miss A.

V

Vaigancour Miss C. — Vincelette Esther

E. S. FREER,
Maître de Poste.

Bureau de Poste, Montréal, Janvier 1867 } 98

MAGASINS A LOUER.

DEUX MAGASINS de première classe à quatre étages, Place Jacques-Cartier. Cette bâtisse est toute neuve et construite expressément pour le commerce. Conditions libérales. Possession immédiate.

S'adresser au soussigné, rue St. Vincent, No. 29.

24 nov—65 S. GIRALDI.

GRAND CONCERT CATHOLIQUE

DE

BIENFAISANCE

DE

L'AMERIQUE DU NORD

DEVANT AVOIR LIEU

LE 15 JANVIER 1867,

A

Kenkakee, Illinois,

SOUS L'AUTORITÉ DU

GOUVERNEMENT ET DU CLERGE CATHOLIQUE.

Pour le Bénéfice de deux Eglises Catholiques, l'éducation d'enfants orphelins et l'érection d'Ecoles, en opposition aux écoles protestantes du Père Chiniquy.

LA MUSIQUE SERA SPLENDIDE.

Après le Concert, la Compagnie fera un cadeau de $108,000 aux propriétaires de billets d'admission, présents ou non. Trois personnes seront choisies par le public alors présent, et procèderont à la distribution des cadeaux, de la manière qu'elles jugeront être la plus honnête, la plus juste et la plus équitable.

14,000 Cadeaux, évalués à $108,000, seront présentés, y inclus $15,000 en Greenbacks.

NOMBRE DE BILLETS ÉMANÉS, 108,000 ;

PRIX, $1 CHAQUE.

Un billet bon sur presque chaque cinq.

1	cadeau en	Greenbacks..........	$10,000
1	do	do	5,000
1	do	1 maison en briques......	16,000
1	do	1 maison à 2 étages à Kankakee, Ill...............	6,200
1	do	1 maison à 2 étages, East Avenue, Kankakee, Ill...	4,000
1	do	1 maison et un lot, East Avenue, Kankakee, Ill...	3.500
1	do	1 maison, grange et lot, à Kankakee, Ill.....	3,450
6	do	6 Pianos...............	3,200
1	do	16 lots, 1 maison et étable, à Kankakee, Ill........	2,700
1	do	1 lot, maison et magasin, dans Court Street, Kankakee, Ill............	2,600
1	do	1 lot, maison Court St., à Kankakee, Ill...........	2,000
1	do	1 do do do	1,900
1	do	10 lots à Blue Island, Ill..	2,000
1	do	7 do do do ..	1,400
2	do	2 tables de billard évaluées à $600 chaque.........	1,200
1	do	2 élégantes juments, buggy et harnais........	875
1	do	2 lots avec maison dans Kankakee, Ill............	1,800
1	do	4 lots, Kankakee, Ill......	950
1	do	2 mulets évalués à.......	500
1	do	3 lots dans Kankakee, Ill.	600
1	do	½ lot avec maison, Kankakee, Ill............	400
34	do	34 lots dans Kankakee Ill. $200 chaque...........	6,800
1	do	1 jument blonde.........	200
1	do	160 acres de terre à Ste. Anne Ill..............	6,000
6	do	6 montres en or.........	400
1	do	1 buggy à ressorts.......	100
1	do	1 harnais (simple).......	50
1	do	1 pistolet (revolver)......	25
2000	do	en livres utiles et de valeur..............	2,000
300	do	300 montres en argent.....	3,000
4	do	4 machines à coudre......	400
50	do	en anneaux (jongs) en or..	275
2500	do	en services en argent, cuillers, fourchettes, huiliers, etc., etc............	6,050
2000	do	en boucles d'oreilles, épinglettes, etc............	6,000
7089	do	en anneaux, épinglettes pour messieurs, crayons, etc.....	6,425
		Total..............	$108,000

Les Cadeaux seront tirés au sort par le comité de trois choisi comme susdit, qui, étant mis sous serment, agira sous la direction du Directeur, et selon le nombre de Billets vendus, et à sa direction. Le tirage au sort se fera d'une manière juste, honnête et équitable. Toutes les personnes intéressées recevront une liste des Billets gagnant aussitôt après le tirage au sort. Les personnes ayant en leur possession des Billets heureux, devront nous les expédier immédiatement, accompagnés de direction pour l'envoi de l'argent et autres effets leur appartenant. Les titres des propriétés sont parfaits. Il y a des Billets à vendre dans toutes les villes et places importantes des Etats-Unis et des Canadas. Bureau principal à Kankakee, Illinois, d'où les Billets seront expédiés aussitôt après la réception du prix, et une estampille de 3 cents pour affranchir.

Adressez à JOHN B. L. LEMOINE,
Boîte 835. Bureau de Poste, Montréal.

Ou au Rév. Aug. Marchal, curé, ou au No. 1 Rue Ste Thérèse, Montréal.

☞ On a besoin d'un grand nombre d'AGENTS actifs et responsables. Une PRIME de CENT DOLLARS sera donnée à celui des Agents qui vendra le plus grand nombre de Billets.

Chaque Catholique devrait se faire un devoir de se constituer notre Agent spécial et former des Clubs, dans le sein, même, de sa famille.

ON DONNERA

5	Billets	à une	même adresse	....	$4.50
10	"	"	"	....	9.00
20	"	"	"	....	17.00
30	"	"	"	....	26.00
40	"	"	"	....	35.00
50	"	"	"	....	43.50
100	"	"	"	....	85.00

☞ Dans chaque cas, envoyez le nom de chaque souscripteur, et l'adresse de son Bureau de Poste, le comté et l'Etat, écrits très-distinctement, ainsi que le nombre de billets achetés, afin que l'on puisse l'enregistrer dans le livre tenu à cet effet. $4,000 seront donnés pour la construction d'une Eglise à Kankakee, Illinois ; $1,000 pour une Eglise à Chicago ; et le reste des profits pour l'éducation d'orphelins du comté de Kankakee.

LEMOINE, LUSIGNAN & CIE.
HON. LOUIS FRANCHÈRE, Caissier, }
JOHN B. L. LEMOINE, Directeur. }
Boîte 835, Bureau de Poste, Montréal.

RÉFÉRENCES :

J. M. Perry, ex-clerc du comté de Kankakee, Ill.
Hon. Louis Franchère, " "
Peter Mukauz, marchand, " "
Joseph Demesmay, " "
Rév. Aug. Marchal " "
Prof. A. Lecours, " "
Dr G. Letourneux, Bourbonnais, " "
Joseph E. Labrie, Manteno, "
Letourneux & Benoit, Montréal, C.-E.
Hon. Chas. J. Laberge, St. Jean, "
Joseph Grenier, Montréal, "
Claude Petit, Watertown, New-York.
David Frachère, Chicago, Ill.
F. X. Beauregard, Montréal.

10 oct. 28

AVIS AUX IMPORTATEURS.

NOUVELLE LIGNE DE VAISSEAUX

ENTRE

MARSEILLES, QUEBEC ET MONTREAL.

Nous attirons l'attention des importateurs, d'une manière spéciale, sur la nouvelle ligne maintenant établie entre Marseilles, Québec et Montréal, se composant de DEUX BEAUX VAISSEAUX NEUFS de 400 et 650 tonneaux, enregistrés première classe au Lloyd, anglais et français, bien gréés et rapides, qui laisseront Marseilles vers le 15 de Mars ou au premier Avril le plus tard.

Pour le fret et les conditions, s'adresser à MM. Chaix, Bryant & Cie, Marseilles ; M. Jules Fournier, Montréal, et L. Lieutaud, armateur et marchand de bois, Toulon (France.)

JULES FOURNIER,
Agent.

3 décembre—72

VINGT-CINQ ANNEES D'EXPERIENCE

Sont arrivés d'Angleterre

LES CÉLÈBRES MÉDECINS

Dr. D. H. JONES

ET

PROFESSEUR E. A. PRICE, M. D.

No. 8 PETITE RUE ST. JACQUES.

(Coin de la Rue St. Gabriel.)

☞ La grande réputation de ces célèbre Messieurs est trop bien connue pour nécessiter de nombreux commentaires. ☜

public est informé que les messieurs susdits ont commencé à pratiquer, et ils conseillent à tous ceux qui souffrent de les visiter. On verra par leur annonce publiée dans le *Daily Telegraph* qu'ils sont des hommes d'une haute réputation que rien ne dément.

La grande expérience du Dr. D. H. Jones dans le nord de l'Angleterre, dont le climat est exactement le même que celui du Bas-Canada, doit de nécessité lui donner une bonne occasion d'ajouter quelque chose à sa réputation déjà bien connue.

C'est sa première visite en Canada ; ainsi que ceux qui souffrent, ne retardent pas. Son expérience ne date pas de six mois ; mais depuis vingt-cinq années il s'est livré à l'étude et à une pratique immense.

Il n'est peut être pas inutile de dire que de tous ceux qui souffrent, aucun n'avait eu avant aujourd'hui, à Montréal, l'occasion de subir le traitement efficace du Dr. D. H. Jones. Ce monsieur est réconnu par les journaux de Médecine et par la presse en général, comme un des premiers médecins anglais du jour. Des centaines de personnes ont été guéries par son traitement. Mais il serait trop long de donner le temoignage de chacun. Que l'on ne retarde pas.

RAPPELEZ-VOUS QUE C'EST MAINTENANT LE TEMPS !

LES DELAIS SONT DANGREUX !

LE RUDE HIVER APPROCHE AVEC RAPIDITÉ !

Préparez votre Constitution à lui faire face !

Il n'y a aucun médecin en Canada qui pratique le sytème du Dr. D. H. Jones.

Le Dr D. H. Jones demeurera à Montréal jusqu'à nouvel ordre, pour traiter ceux qui sont attaqués des

Maladies des Poumons

A n'importe quel degré

OU DE LA

CONSOMPTION, OU DE LA MALADIE DE LANGUEUR

OU DE LA

Maladie de la peau
Scrofule,
Rhumatisme,
Hydropisie
Scorbut,
Indigestion,
Etat nerveux,
Catharre,
Contraction de Muscles,
Paralysie,
Maladie des artères,
Asthme,
Faiblesse,
Santé brisée.

Meres !

PRENEZ GARDE A VOS FILLES.

Peres !

VEILLEZ A LA SANTE DE VOS FILS.

L'argent et la position sociale sont beaucoup

MAIS

LA SANTE ! LA SANTE !

Est un bienfait qui l'emporte sur tous les autres. Ne tardez pas, il pourrait être trop tard.

☞ Dr. D. H. Jones n'est pas de ceux qui admirent la manie d'annoncer qu'ont les charlatans, et il ne pense pas qu'il soit nécessaire d'encourir la dépense qui nécessiterait la publication de 3491 lettres Il ne veut pas faire l'injure de jéter à la publicité les noms de ceux qui ayant payé leurs médecins ne doivent pas aimer à se faire afficher dans les journaux.

Si après la consultation il est jugé sage de faire subir au patient le

TRAITEMENT ELECTRO-MÉDICAL

au moyen de l'Electro-Magnétisme, on aura l'avis du

PROF. E. A. PRICE, M. D

Fils et Étudiant de

J. PRICE, M. D, F. R. S, F. R. G. S, M. R. C. S., M. R. C. P., Angleterre.

Ceux qui n'ont pas entendu parler de ces célèbres messieurs, recevront, si on le demande, des références à quelques-unes des premières familles de Montréal.

(Du *Daily Telegraph.*)

Maladies des poumons.—On attire l'attention sur l'annonce du Dr. D. H. Jones, publiée dans une autre colonne. Le Docteur annonce son arrivée en cette cité d'Angleterre, la semaine dernière, muni de toutes les informations essentielles pour guérir une maladie de poumons, depuis ses premières phases, jusqu'aux symptômes que les hommes de la profession déclarent généralement "incurables". L'électricité sous la direction d'un confrère habile, Dr. E. A. Price, est pour beaucoup dans le système de traitement du Dr. Jones.

L'application de l'electricité, il est inutile de le faire remarquer, est devenue depuis quelques années, un des principaux moyens employée par la pratique médicale régulière, et toute modification ou de son usage pour le plus grand avantage du patient jusqu'à aujourd'hui découverte, ne peut manquer d'attirer l'attention. Avec de tels principes, plusieurs sans doute essaieront le traitement du Dr. Jones.

(De *La Minerve.*)

☞ Nous attirons l'attention sur l'annonce du Dr. H. Jones. C'est un des premiers médecins du jour. Le public souvent trompé par des charlatans, pourrait ne pas avoir foi en l'habileté du Dr. Jones, si sa réputation n'avait devancé son arrivée en ce pays. Le fait qu'il a pratiqué à la satisfaction de tous pendant vingt-cinq ans à Edimburg et dans d'autres grandes villes d'Ecosse et d'Angleterre, est une garantie suffisante de l'étendue de ses connaissances et de la confiance que l'on doit reposer en lui.

N.B — UN MOT AUX PAUVRES :

☞ CONSULTATIONS DONNÉES GRATIS

Les VENDREDIS,

TOUT LE JOUR.

Tous ceux qui souffrent verront qu'on leur offre une occasion qui se présente rarement. En conséquence, profitez de l'avantage qu'on vous offre, et rappelez-vous qu'il n'est jamais trop tard. Tant qu'il y a vie, il y a espoir. Vous avez à consulter des hommes de grande expérience. Saisissez l'occasion La connaissance de l'état de votre santé ne conduit à aucun résultat désastreux.

LA DÉBILITÉ

dans les phases les plus dangereuses est

SOIGNEUSEMENT TRAITÉE.

Les centaines de personnes qui souffrent des maladies, de et gorge de poumons et de la débilité générale, apprendront avec plaisir qu'elles ont l'occasion de profiter du traitement d'un médecin qualifié qui, agit de concert avec un professeur d'électricité. Cette dernière pratique est bonne dans plusieurs cas, MAIS SANS L'ASSISTANCE D'UN MÉDECIN EXPERT, ON NE PEUT DONNER AUCUNE GARANTIE HONNÊTE DE LA DURÉE D'AUCUN AVANTAGE RÉSULTANT DE CETTE PRATIQUE.

MACHINES ELECTRO-MAGNÉTIQUES

pour le MAGNÉTISME, avec toutes les instructions pour s'en servir, au moyen desquels les patients ou un ami peuvent opérer eux-mêmes pour le Rhumatisme, la Nevralgie, la contraction des Muscles, les Convulsions, etc., etc.

PRIX DE $10.

24 sept. a 13

A VENDRE

Cette BELLE PROPRIÉTÉ, sur le chemin de la Côte des Neiges, dans les limites de la cité, connue comme "Amelia Lodge" et appartenant à la succession de feu J. W. MONK. Cette propriété contient 15 arpents en superficie ; elle a plus de 600 pieds de front, avec résidences et dépendances, jardin et verger. Ceux qui se proposent d'acheter pourront visiter les lieux en aucun temps.

Titres incontestables et conditions extrêmement faciles.

Pour les conditions et les détails, s'adresser à MM. JOHN LEEMING & CIE, ou à l'exécuteur soussigné.

S. C. MONK.

3 août—278

NOURRITURE ESSENTIELLE

CONCENTRÉE POUR

LES ENFANTS et LES MALADES,

Préparée par CHS. MARTIN, Montréal,

Analysée par M. Girdwood, Docteur en Médecine M. R. C. S. E.,

Approuvée et recommandée par les membres suivants de la Faculté de Médecine de cette ville : MM. A Hall Fraser, McCallum, Craik, Smallwood, Fenwick, Professeurs à l'Université McGill, et M. Peltier, Professeur à l'Ecole de Médecine et de Chirurgie, ainsi que les Docteurs F. W. Campbell, Girdwood, Hingston, McDonell, Muller, Reddy et Schmidt, dont les CERTIFICATS sont publiés dans le *Montreal Evening Telegraph*.

Cette "Nourriture Essentielle concentrée pour les Enfants et les Malades" est la plus agréable pour le goût, la plus nourissante, la plus fortifiante et la plus digestive de toutes les préparations semblables qui se vendent, ne causant ni acidité, ni flatuosité et elle se prépare pour l'usage en quelques minutes.

☞ *Pour les Enfants en bas âge elle remplace parfaitement le lait de la Mère.*

La marque de commerce est garantie et chaque boîte porte, avec les directions, la signature du manufacturier.

CHARLES MARTIN,
SEUL PROPRIÉTAIRE,
493, Rue Lagauchetière, Montréal.

☞ Se vend chez tous les Chimistes, Pharmaciens et Epiciers principaux, dans des boîtes, à 20 cts, 30 cts et 60 cts.

20 novembre.—61—ak

William Bohrer, PIANISTE,

A l'honneur d'annoncer respectueusement au Public qu'il vient d'arriver d'Europe après avoir terminé ses études comme Pianiste, ayant étudié un an au Conservatoire de Stuttgart sous le célèbre Pianiste DYONIS PRUCKNER, élève de Franz Liszt, et deux ans et demi à Vienne sous le célèbre Pianiste JOS ADALBERT PACHER. M. BOHRER a aussi terminé ses études d'Harmonie en toutes ses branches sous SIMON SEKHTER, Professeur d'Harmonie au Conservatoire de Vienne.

Dès ce jour il est donc prêt à prendre des élèves pour l'enseignement du Piano et l'Harmonie.

Pour les conditions s'adresser chez lui, No. 17, Rue Rousseau, en bas de la Place Dalhousie, et aux magasins de musique de M. Laforce et M. Prince, ainsi que chez MM. Dupuis et Labelle rue Notre-Dame.

27 déc. 91—m

AUX INGENIEURS, FONDEURS &c., &c., &c.

USINE DE SOREL

POUR LA

FABRICATION DES MACHINES SOREL.

L'Usine pour la fabrication des machines, la Fonderie et la Boutique de forge et de modèles sont à vendre à des CONDITIONS LIBÉRALES par VENTE PRIVÉE, avec le loyer des bâtisses et du quai pour un terme de TROIS ANS du premier de MAI dernier, avec le privilège de louer de nouveau pour un temps plus long.

C'est une bonne occasion pour les personnes qui désirent s'établir dans une bonne localité où il n'y a pas de compétition, et où il se fait beaucoup d'ouvrage. Il y a plus de steamers qui passent l'hiver à Sorel que dans tout autre hâvre du Canada. Ce fait recommande de lui-même L'USINE DE SOREL POUR LA FABRICATION DES MACHINES aux personnes qui désirent commencer des affaires, vu que l'usine peut être mise en opération à très peu de frais, toutes les boutiques ayant fonctionné jusqu'à l'automne dernière. Il y a un engin à vapeur et une bouilloire en bon ordre pour faire agir les mouvements de l'Usine aux Machines et de la fonderie. Les Ingénieurs qui viendraient ici pourraient contracter pour des ouvrages dans tout le Canada ; ils auraient l'avantage de la co-opération de MM. McCarthy, constructeurs de navires, et naturellement aucune personne éloignée ne pourrait faire une compétition heureuse pour la fabrication des engins et des bouilloires des vaisseaux avec des personnes sur les lieux.

Nous pouvons ici faire remarquer que la propriété de la Fonderie a un quai sur la rivière Richelieu de deux cent cinquante pieds, et ce quai est loué pour le moment pour plus que le loyer annuel du quai et des bâtisses de la Fonderie ensemble, de sorte que les personnes qui achèteraient l'Usine complète, pourraient vivre sans payer de loyer pendant les trois années prochaines. Ici on peut faire les affaires avec une grande économie.

TRAVAIL A BON MARCHÉ,
BOIS DE CHAUFFAGE A BON MARCHÉ
SABLE A BON MARCHÉ pour la Fonderie,
LOYER A BON MARCHÉ,
MOYENS FACILES D'EXPÉDIER et de RECEVOIR le Fret par le fleuve,
TAXES LÉGÈRES, purement nominales

Ce sont des avantages que ne possède à un aussi haut dégré aucune autre cité ou ville du Canada, et ils sont bien dignes de la sérieuse considération des personnes qui sont engagées dans la fabrication des engins et dans l'envoi des marchandises ; car ce quai est le seul qui ne soit pas entre les mains de deux corporations, et c'est certainement le seul quai accessible aux vaisseaux se rendant de Québec à Montréal. C'est à ce quai que les steamers de l'ancienne compagnie ont arrêté pendant plus d'un quart de siècle.

Pour plus de détails, s'adresser à

W. P. BARTLEY & CIE.
USINE DU ST. LAURENT POUR LA FABRICATION DES MACHINES,
Montréal.

4 août 1866.—274.

ROBES DE BUFFLE

A VENDRE

AU NO.

133, COIN DES RUES GOSFORD & NOTRE-DAME,

Enseigne de la Botte Rouge.

Le soussigné annonce à ses pratiques qu'il aura à l'établissement ci-dessus un assortiment de ROBES DE BUFFLE, achetées à la dernière vente par encan de la Compagnie de la Baie d'Hudson, qu'il offre en vente à aussi bon marché que toute autre maison de cette ville.

Il tient toujours son assortiment ordinaire de BOTTES, BOTTINES, &c, &c.

11 déc—78 um k JOS. VALADE.

LA MINERVE

Journal Politique et Commercial

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR

DUVERNAY, FRERES,

Rue St. Vincent, No. 16.

TROIS EDITIONS,

Quotidienne, Semi-Quotid. et Hebdomadaire.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

EDITION QUOTIDIENNE.......... $6.00
" SEMI " $4.00
" HEBDOMADAIRE $2.00